Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8670341
Centre d'intérêt: 090

Dussault, Gilles, 1930-.

Le livre vert sur la recherche scientifique : essai d'analyse et commentaires / Gilles Dussault. -- Sainte-Foy : INRS-Education, 1979.
100 f. ; 28 cm.

"Mémoire présenté au ministre d'Etat au développement culturel".
Code: D-84. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

Vedette(s)-secondaire(s): INRS-Education

Descripteur(s): Recherche scientifique * Recherche en éducation * Politique gouvernementale * Politique de recherche * Evaluation * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Livre vert sur la recherche scientifique

Le mémoire, présenté à titre personnel, comprend trois sections principales. L'auteur traite d'abord des points, thèses, propositions et hypothèses du Livre Vert avec lesquels il est d'accord. Il aborde ensuite les points de désaccord et présente enfin sa réaction aux multiples problèmes que semble poser l'INRS, sinon au gouvernement lui-même, à tout le moins aux auteurs du Livre Vert. Ce problème que pose l'INRS est pour l'auteur un faux problème, aussi essaie-t-il de démontrer que l'INRS est la preuve que des grandes politiques du Livre Vert sont opérationnalisables et que l'INRS peut servir de modèle pour la mise en place de certaines des grandes mesures proposées par le Livre Vert.

Type de document: r

Gilles Dussault

LE LIVRE VERT SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ESSAI D'ANALYSE ET COMMENTAIRES

INRS-Education, D-88, 1979.

EDUQ 8670341

LE LIVRE VERT SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE: ESSAI D'ANALYSE ET COMMENTAIRES

Mémoire présenté au ministre d'Etat au développement culturel

Gilles Dussault

D-84

INRS-Education
2383 Chemin Ste-Foy
Ste-Foy, P.Q.

MARS 1979

LE LIVRE VERT SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Gilles Dussault

Document D-84

INRS-Education

CORRIGENDA

Page 1, 15e ligne	:	Ambiguïtés ou équivoques
Page 10, 3e ligne	:	...selon des mécanismes à définir.
Page 20, 25e ligne	:	C'est du moins ce que m'amène...
Page 23, Note 64, 7e ligne	:	...R. Després...
Page 31, Note 74, 26e ligne	:	...à réconcilier le "fait" que...
Page 31, Note 74, 31e ligne	:	...comme outil de développement économique, le gouvernement québécois s'écartait des postulats...
Page 39, 13e ligne	:	..."la place et la portée..."
Page 41, 7e ligne	:	Verra-t-on demain être expulsés...
Page 46, 13e ligne	:	...l'INRS dérogeait...
Page 59, 14e ligne	:	...courtcircuitant...
Page 59, Note 155, 1ère ligne:		"Nous avons assez longuement traité de ces problèmes de vie quotidienne...
Page 61, 2e ligne	:	à 1975-76 des subventions...
Page 61, 8e ligne	:	...à des prouesses souvent
Page 62, 20e ligne	:	...à préjuger des résultats,
Page 64, 2e ligne	:	...au détriment...
Page 65, 4e ligne	:	"On l'a dit...
Page 67, 13e ligne	:	...je côtoie...
Page 67, 15e ligne	:	...mort de l'INRS, d'hériter d'un transfert non pas dans une université...
Page 99, 30e ligne	:	...plus 1 mois de vacances:
Page 99, 34e ligne	:	$\$30,000 \times \frac{12}{7.4} = \$48,648.65$

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... 2

POINTS D'ACCORD..... 3

1. Nature de l'activité scientifique
2. Principes d'élaboration du Livre vert
3. Utilisation des ressources existantes au niveau collégial
4. Développement de la recherche gouvernementale
5. Rôle du gouvernement dans l'établissement des priorités de recherche
6. Budgets et respect des priorités
7. Situation de la recherche dans les universités
8. Création de nouveaux lieux de recherche
9. Mesures et dispositifs d'ensemble

POINTS DE DESACCORD..... 19

1. Ambiguïtés ou équivoques
   - -statut et structure universitaires
2. Omissions: L'Université du Québec
   - -L'Université du Québec: une université publique
   - -L'Université du Québec: une université multiple
3. Le concept de "recherche universitaire"
   - -Le processus dialectique de définition
   - -La définition
   - -Les conséquences de la définition
   - -Une naïveté délibérée

L'INRS: FAUX PROBLEME ET MODELE..... 44

1. L'INRS: un faux problème

-La pomme de discorde

-L'inquiétude engendrée par l'Institut

-La position de partenaire privilégié

-Le statut universitaire de l'INRS

-Son statut national

2. L'INRS: un modèle

-L'institut public de recherche: une réplique quasi parfaite de l'INRS

--Délivre-nous du mal

-Deux souhaits pour finir

CONCLUSION 68

ANNEXE 1: La distribution des subventions FCAC pour 1974-75: observations, statistiques, questions et suggestions (G. Dussault)..... 69

ANNEXE 2: Liste des institutions qui ont utilisé le PERPE-Supérieur ou le PERPE-Secondaire au printemps 1978... 87

ANNEXE 3: Une partie de la correspondance entre le sous-ministre de l'éducation et le directeur de l'INRS-Education concernant le comité directeur du programme SAGE..... 91

ANNEXE 4: Exclusivité d'emploi et coûts de la recherche universitaire commanditée (G. Dussault)..... 98

INTRODUCTION

Ce mémoire est présenté à titre personnel. En le préparant, je me suis employé à tirer profit de mes dix-sept années de carrière en milieu universitaire et à m'inscrire d'emblée dans ce qui me semble être certaines leçons que je peux en tirer. (1)

Même si ma connaissance des secteurs universitaires d'enseignement et de recherche autres que celui des sciences de l'éducation n'est pas tout à fait nulle, mon point majeur de référence demeurera la recherche en éducation. Je suis convaincu toutefois que les problèmes que pose et les promesses d'avenir que comporte aujourd'hui la recherche en éducation au Québec, ne sont pas sans analogies, souvent assez strictes, avec d'autres secteurs de l'activité scientifique, même en dehors du champ des sciences humaines. (2)

Mon mémoire comprend trois sections principales. Je traiterai d'abord des points, thèses, propositions et hypothèses du Livre vert avec lesquels je suis d'accord. J'aborderai ensuite les points de désaccord, pour enfin présenter ma réaction aux multiples problèmes que semble poser l'INRS sinon au gouvernement lui-même, à tout le moins aux auteurs du Livre vert.

---

1. Ce faisant, je pense avoir tenté un effort analogue à celui des auteurs du Livre vert: "En préparant le présent Livre vert, le gouvernement s'est employé à tirer profit de ces travaux (i.e. ceux de la communauté universitaire sur les problèmes et les orientations possibles de la recherche) et à s'inscrire d'emblée dans leur prolongement". Gouvernement du Québec. Pour une politique québécoise de la recherche scientifique. Québec: Editeur officiel, 1979, p. 107. Dans la suite du présent mémoire, on référera à cet ouvrage par le sigle LVRS (Livre vert sur la recherche scientifique).

2. Je ne m'étendrai pas sur l'origine de cette conviction; je dirai seulement qu'elle résulte en bonne partie des travaux que j'ai eu le privilège de poursuivre comme secrétaire de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université Laval, comme membre de deux Commissions des Etudes (celles de Laval et de l'INRS), du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'ACFAS, enfin, durant sept ans et à titre de directeur de l'INRS-Education, des divers comités de gestion de l'INRS.

POINTS D'ACCORD

On l'aura maintes fois répété dans bien des milieux, et les premières réactions au Livre vert dans les jours qui ont immédiatement suivi sa parution n'avaient pas manqué de le souligner, mais je ne saurais m'abstenir de le dire à mon tour, au risque de sembler verser dans des lieux communs: (a) la seule publication du Livre vert sur la recherche scientifique au Québec est un geste courageux qui témoigne d'un sens de responsabilité politique remarquable; une politique de l'autruche ou du silence aurait, dans l'immédiat, évité bien des tracas aux gouvernants; mais elle n'aurait pas fourni à la culture et à la société québécoises l'occasion d'un bond important vers l'avant; (b) très au-delà du mérite même de la publication, il faut souligner les qualités du Livre vert: certains auront été étonnés et la plupart auront été impressionnés par la vigueur de la pensée qui se déploie dans ce texte, par la qualité du style qu'on y emploie, par la finesse et la lucidité des diagnostics qu'on y fait, par l'à-propos de bien des solutions ou mesures qu'on y propose.

Des forts nombreux points du Livre vert avec lesquels je suis d'accord, je ne retiendrai ici, par souci d'économie, que ceux qui me semblent les principaux. Ces points vont de la définition de l'activité scientifique et des principes d'élaboration du Livre vert jusqu'aux mesures et dispositifs d'ensemble qu'il propose, en passant par l'utilisation des ressources existantes au niveau collégial, le développement de la recherche gouvernementale, le rôle du gouvernement dans l'établissement des priorités de recherche, les budgets et le respect des priorités, la situation de la recherche dans les universités québécoises et la création de nouveaux lieux de recherche.

1. L'activité scientifique. Je suis fort heureux de constater que dès le tout début, le Livre vert reconnaît comme faisant légitimement partie de l'activité scientifique non seulement "la production" mais aussi "la diffusion et l'application de la connaissance" [3] et soutient que cette

---

3. LVRS, p. 10.

activité multiforme peut conserver son caractère scientifique "tant dans le cadre de projets de recherche identifiés (qu') à l'intérieur d'un ensemble d'autres tâches, dans des perspectives dites fondamentales ou appliquées". (4) Mes collègues de l'INRS-Education et moi-même avons trop souffert, depuis sept ans, des critiques répétées de certains faux pontifes de la recherche pour qui n'est scientifique que la production de connaissances(5) pour ne point trouver réconfort et soutien dans la largeur de vue dont fait preuve, et comme en guise de prémisse, le Livre vert.

2. Principes d'élaboration du Livre vert. On ne peut certes pas faire au Livre vert le reproche de malhonnêteté intellectuelle. Ce texte gouvernemental ne tombe pas dans le piège facile du dogmatisme et fournit, en les explicitant dans une langue sans ambiguïté, les principes qui ont présidé à son élaboration et qui devront servir à son interprétation. Pour moi, ces trois principes sont nécessaires et suffisants, parce qu'ils tiennent compte de la réalité présente (enraciner l'avenir dans le présent), des besoins de la collectivité québécoise (soumettre la recherche à ces besoins, sans l'asservir) et des exigences de la recherche (respecter sa liberté et sa gratuité, sans tolérer le dilettandisme):

- "prendre appui sur ce qui existe sans paralyser l'imagination ou enfermer l'avenir dans le présent;" (6)

---

4. LVRS, p. 9.

5. Et encore une production de type classique, voire livresque, qui n'est valide que si elle résulte d'une démarche qui comporte obligatoirement l'énoncé des bases théoriques, la formulation d'hypothèses formelles, une expérimentation aseptique et un traitement "étroitement" statistique des données, démarche qui, en éducation, non seulement mène souvent à fermer les yeux sur la réalité mais laisse bien peu de place "à tout ce que comporte de liberté et de gratuité" (LVRS, p. 14) l'activité scientifique.

6. LVRS, p. 15. Ce principe avait été élaboré aux pages 13 et 14; le Livre vert, y lit-on entre autres, s'efforcera "d'éviter les abstractions inopérantes" (p. 14).

- "être à l'écoute des besoins de la croissance collective sans y asservir l'activité scientifique et sans perdre de vue les limites du réalisable;" (7)

- "respecter la gratuité de l'activité scientifique sans encourager le dilettantisme et sans y sacrifier le sort concret des hommes et des femmes d'ici et d'aujourd'hui". (8)

3. L'utilisation des ressources existantes au niveau collégial. Il y a certes, dans "le réseau de l'enseignement collégial québécois ... un important potentiel de recherche" (9) que le Québec aurait avantage à utiliser. Il me semblerait néfaste de constituer de nouvelles "classes" dans le système scientifique québécois et je pense que le potentiel de recherche des collèges serait le plus susceptible de se développer pleinement grâce à une véritable insertion dans ce système. Quant aux "finalités spécifiques de la recherche effectuée dans les collèges", ne seraient-elles pas essentiellement définies, comme toutes les autres, par les "impératifs liés au développement économique, social et culturel du Québec" (10) et une trop grande spécificité définie d'autorité (gouvernementale ou autre) ne risquerait-elle pas de constituer la recherche collégiale en régime d'exception et de lui interdire en bonne partie cette liberté et cette gratuité caractéristiques de l'activité scientifique? Je pense vraiment que oui.

---

7. LVRS, p. 15. Elaboré à la page 14, ce principe fait référence aux "besoins de recherche éprouvés par l'ensemble de notre société" (p. 14) et, ce faisant, mentionne nommément quatre des huit domaines qui caractérisent la recherche à l'INRS: l'urbanisation, l'énergie, la santé, l'éducation.

8. LVRS, p. 15. En élaborant ce principe à la page 14, le Livre vert caractérise l'activité scientifique (production, diffusion, application) en affirmant qu'elle "se rapproche de l'oeuvre d'art", qu'elle ne se laisse "pas totalement saisir et encadrer dans les normes du prévisible et du mesurable" et "encore moins...asservir aux seuls canons de l'utile et du rentable" (p. 14). Pour moi, ce passage du Livre vert prend valeur "d'acte de libération" et redonne sens à ma dignité de chercheur!

9. LVRS, p. 64.

10. LVRS, p. 14.

4. Le développement de la recherche gouvernementale. Je souscris largement aux intentions qu'exprime le Livre vert à propos du développement de la recherche gouvernementale.

La recherche gouvernementale, si je comprends bien les énoncés qui s'y rapportent, devrait (a) éclairer et soutenir les politiques ministérielles et (b) promouvoir la recherche dans les domaines qui relèvent de la mission des divers ministères. (11) Si cela n'implique pas que toute la recherche gouvernementale soit exécutée par les ministères eux-mêmes (12), cela exige toutefois la mise sur pied ou le renforcement de fortes équipes de recherche dans les divers ministères, faute de quoi la recherche gouvernementale demeurerait une fiction.

Constituer de telles équipes et les rendre opérationnelles n'ira pas de soi. Car pour y arriver il faudra dégager la recherche gouvernementale des aléas de la conjoncture politique (13), établir des plans de carrière qui permettront à la recherche gouvernementale de se donner une bonne épine dorsale (14), définir des politiques claires de déve-

---

11. "On l'a mentionné dès le départ, ces finalités sont multiples et elles concernent tout autant le soutien à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques des ministères que la promotion de la recherche dans les domaines qui relèvent de la mission des divers ministères ". (LVRS, p. 87).

12. "...que cette recherche soit faite par les ministères eux-mêmes ou confiée à des agents des secteurs industriel ou universitaire". (LVRS, p. 87).

13. "Le sort de la recherche (gouvernementale) est donc souvent précaire... Tout se passe comme si les hauts et les bas de la recherche gouvernementale fluctuaient selon les aléas de la conjoncture politique". (LVRS, p. 83).

14. "Quant à ce qui concerne les chercheurs à l'emploi des services gouvernementaux de recherche, on doit souligner l'absence de véritables plans de carrière". (LVRS, p. 85). Il faut "envisager l'opportunité de former un corps d'emploi spécifique et de disposer de scénarios de plan de carrière qui n'obligent pas les chercheurs à abandonner la recherche pour accéder à des fonctions plus élevées et plus rémunératrices". (LVRS, p. 99).

loppement de la recherche ministérielle [15]. Voilà qui bouleversera bien des habitudes, créera bien des remous, exigera bien du temps. D'autant que le bassin de personnel hautement qualifié pour la recherche est au Québec relativement limité et que l'on risquerait de déséquilibrer ou d'appauvrir indûment les secteurs industriel et universitaire en drainant en peu de temps de ces secteurs, pour les intégrer aux services gouvernementaux, beaucoup de chercheurs compétents.

Je ne conteste d'aucune façon ni la légitimité ni la pertinence de la mission "recherche gouvernementale", quand on lui donne les finalités mentionnées ci-haut et qu'on vise à la remplir dans des conditions qui garantiraient sa liberté et sa qualité. Bien au contraire, je pense qu'une telle mission est un des importants devoirs de l'Etat. J'ai maintes fois soutenu et je maintiens encore, par exemple, que le ministère de l'éducation a le devoir de procéder à l'évaluation systématique des programmes d'études qu'il définit pour les diverses populations scolaires. [16] Je ne pense pas que le ministère de l'éducation s'acquitte très souvent de cette obligation, malgré des intentions de plus en plus explicites à cet effet. [17]

---

15. "Il est urgent que les ministères se donnent des orientations claires et élaborent de véritables politiques de développement qui servent de guide à leur action. Un tel encadrement de l'effort gouvernemental de recherche est indispensable si l'on veut que celui-ci réponde aux besoins réels de l'administration et du gouvernement... Cet encadrement est tout aussi nécessaire pour assurer l'efficacité des interventions gouvernementales dans les domaines d'activités, où on se propose de stimuler la recherche ou de remplir quelque fonction de compensation". (LVRS, pp. 89 et 90).

16. Voir G. Dussault, "La Nature du Curriculum", Ste-Foy, INRS-Education, 1977, D-40.

17. "En plus de déterminer les finalités de l'éducation, les objectifs généraux d'enseignement et les programmes pour chaque matière et chaque niveau, le ministère a la responsabilité de: ...procéder à l'évaluation des programmes et du matériel d'enseignement...". J.Y. Morin et J. Girard, "L'Ecole québécoise: énoncé de politique et plan d'action, Québec: Ministère de l'éducation, 1979, no. 7.1.17, p. 90.

Et je me rappelle un cas où le ministère, voulant confier une telle entreprise à une équipe de l'extérieur, faute de services internes, a dû renoncer à son projet à la suite d'un lobbeying tout aussi puissant que de mauvais aloi. (18)

Un vigoureux secteur de recherche gouvernementale ne permettra pas seulement au gouvernement de se donner des politiques plus éclairées et de remplir des devoirs essentiels, mais il offrira de nouveaux débouchés aux jeunes gradués des études doctorales et contribuera, en attirant à lui des chercheurs de l'université, à retarder le vieillissement qui menace le secteur de la recherche universitaire. Dans le domaine de l'éducation, il brisera le quasi monopole universitaire et suscitera peut-être une recherche "industrielle" (en ce qui concerne les manuels scolaires, par exemple) encore pratiquement inexistante.

Même en cherchant, "entre une stratégie d'exécution de la recherche gouvernementale visant l'autosuffisance et une stratégie privilégiant les commandites externes...un équilibre qui nous convienne et qui réponde à nos besoins", (19) le gouvernement devra continuer, dans certains domaines et pour une période qui a peu de chances d'être brève, de recourir surtout aux commandites externes. Ce me semble être le cas de l'éducation. (20) Forcé de s'adapter à cette situation sans renoncer à sa politique de développement de son secteur de recherche, le gouvernement devrait, je pense, faire des efforts très particuliers --je parle toujours du domaine de l'éducation-- pour ramener à un niveau socialement acceptable le coût des services externes dont il a besoin. (21)

---

18. Ce cas est celui de l'évaluation du Plan directeur pour la formation des enseignants du secteur professionnel.

19. LVRS, p. 91.

20. A cause, en particulier, du petit nombre de détenteurs de doctorat et du très faible nombre de nouveaux Ph.D. québécois graduant ici ou ailleurs en ce domaine.

21. Je reviendrai plus loin sur cette délicate question des coûts de la recherche commanditée.

5. Etablissement de priorités de recherche: Le rôle du gouvernement.

Si l'on reconnaît l'importance de la recherche scientifique pour le développement culturel, social et économique de la collectivité québécoise [22] --et comment ne pas la reconnaître?-- l'on ne peut éviter de reconnaître à un gouvernement responsable, l'obligation de s'employer directement à la définition des priorités de recherche, même si cette intervention de l'Etat constitue "un empiètement sur l'autonomie traditionnelle des universités". [23] Et cette responsabilité de l'Etat doit s'exercer à l'égard de la recherche, où que celle-ci se fasse (au gouvernement, dans l'industrie, à l'université), s'il est, comme je le pense aussi, "légitime qu'il revienne au gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent en vue du bien commun". [24]

Ce dirigisme de l'Etat en matière de définition des priorités évitera de devenir du totalitarisme à deux conditions. Premièrement, en laissant un minimum d'espace vital à la recherche libre ou gratuite dont la disparition totale entraînerait à plus ou moins court terme la stérilité de l'entreprise scientifique; [25] il me semble

---

22. "Même s'ils ne font guère les manchettes, les problèmes liés à la recherche scientifique ne sont donc pas des problèmes d'importance secondaire, encore moins des problèmes qui n'intéresseraient finalement que des groupes restreints de spécialistes. C'est bien plutôt le devenir collectif lui-même qui est en cause. Et cela, autant en ce qui concerne le développement culturel et social de la collectivité qu'en ce qui a trait à son développement économique: la créativité intellectuelle et la capacité de l'innovation technologique se rejoignent ici et leurs élans conjugués font le plus souvent la vigueur des peuples". (LVRS, p. 7).

23. LVRS, p. 115.

24. LVRS, p. 126.

25. "Parler de recherche scientifique et de politique scientifique, c'est parler de réalités qui ne se laissent pas totalement saisir et encadrer dans les normes du prévisible et du mesurable; encore moins se laissent-elles asservir aux seuls canons de l'utile et du rentable". (LVRS, p. 14).

que les dimensions de cet espace vital seront fonction de la richesse collective du Québec. Deuxièmement, en associant, selon des mécanismes à définir, [26] artisans, partenaires et clients de la recherche scientifique, au processus consultatif préalable à la définition des priorités. Ainsi, par exemple, pour ce qui est de la recherche en éducation, il faudra s'assurer la collaboration non seulement des "syndicats de professeurs", [27] mais aussi, entre autres, des syndicats d'enseignants et de leurs centrales, des représentants des parents, des responsables immédiats de la gestion scolaire.

6. Les budgets au service des priorités. Je veux traiter brièvement ici de certaines mesures budgétaires envisagées par le Livre vert et qui, si elles étaient appliquées, ne contribueraient pas peu, une fois définies les priorités de recherche, à assurer que celles-ci soient réellement respectées.

Le Livre vert remet en question l'actuel mode d'attribution des subventions à la recherche universitaire, en constatant, ce qui rejoint une analyse des faits que j'avais effectuée en 1974, [28] que "les évaluateurs sont souvent eux-mêmes requérants et (qu') on ne sait pas toujours nettement s'ils représentent ou non leur propre institution ou s'ils ne font pas le jeu de quelque réseau complexe

---

26. Je n'ai pas de réponse à offrir aux questions posées par le Livre vert (voir, par exemple, pages 126 et 127), sur les mécanismes de consultation à créer, sauf de dire qu'à mon avis il n'y a aucune formule magique et qu'une structure en vaut souvent une autre. Dans le respect des principes énoncés, je pense seulement qu'il faut éviter de croire que le salut peut venir des organigrammes. Des formules de consultation participative, comme celle des sommets économiques, ont déjà fait leurs preuves et rien n'empêche qu'on s'en inspire en matière de définition de priorités de recherche.

27. LVRS, p. 126.

28. G. Dussault, "La distribution des subventions de formation de chercheurs et d'action concertée pour 1974-75: observations, statistiques, questions, suggestions, Ste-Foy: INRS-éducation. Ce document est reproduit en annexe au présent mémoire, pp. 69-86.

d'alliances d'intérêts".[29] Le Livre vert se demande en outre si "les pressions qui s'exercent entre les groupes de chercheurs eux-mêmes soient beaucoup plus désintéressées que celles qui viendraient d'autres instances. Il n'est pas dit non plus que la tendance à constituer des cercles fermés et à y adopter des méthodes d'esprit corporatiste soit beaucoup moins néfaste que la tendance à l'isolement que veut justement combattre l'évaluation par les pairs." [30]

Ailleurs le Livre vert déplore le bas niveau de collaboration intersectorielle en recherche [31] et s'interroge sur l'utilisation réelle que font les universités des argents inclus dans l'enveloppe générale des subventions d'équilibre qui leur sont accordées et qui devraient être consacrées à la fonction recherche. [32]

Je suis fort porté à croire que les politiques gouvernementales de recherche seraient mieux respectées, lorsque définies, si le gouvernement prenait et conservait le contrôle des comités chargés d'accorder les subventions de recherche correspondant aux priorités de l'Etat, de même que des comités responsables de l'évaluation des résultats des recherches ainsi subventionnées, et si ce même gouvernement prenait les mesures nécessaires pour s'assurer que les fonds publics accordés aux institutions privées --universitaires ou autres-- soient bien identifiées dans "une enveloppe-recherche" [33] et servent réellement les fins pour lesquelles ils sont donnés.

Je pense aussi qu'un "financement plus permanent et moins lié à tel ou tel programme" [34] des centres universitaires de recherche servirait

---

29. LVRS, p. 113.
30. LVRS, p. 114.
31. LVRS, pp. 116, 129, 130.
32. "Quant au financement indirect à même l'enveloppe générale des subventions d'équilibre aux universités, on peut penser qu'une meilleure identification permettrait une affectation plus visible et plus vérifiable". (LVRS, p. 131).
33. LVRS, p. 131.
34. LVRS, p. 132.

les politiques de l'Etat, dans la mesure où ces centres universitaires feraient régulièrement la preuve que leurs activités s'inscrivent dans la ligne des priorités identifiées.

Je souscris enfin sans réserve au prin-ipe "d'allocation de subventions qui ferait de la concertation intersectorielle une condition même d'attribution",(35) surtout dans le domaine de l'éducation où la recherche risque de porter à faux si elle est menée isolément par l'un ou l'autre des importants intervenants que sont le ministère de l'éducation, l'industrie, le milieu scolaire et l'université.

7. La situation de la recherche dans les universités. S'il est un point sur lequel j'aimerais que le Livre vert se soit trompé, c'est bien le diagnostic qu'il porte sur "la situation de la recherche dans la vie quotidienne de l'université". (36) Mais ce diagnostic me semble dramatiquement juste (37) et me renvoie une image que j'ai trop bien connue dans deux universités québécoises, (38) en sciences de l'éducation, de 1962 à 1966 et de 1969 à 1972. Mais je m'empresse d'ajouter que ce diagnostic et l'image qu'il projette ne correspondent pas à l'expérience que j'ai vécue à l'INRS depuis 1972.

Du tableau que brosse le Livre vert de la vie quotidienne de la recherche à l'université, les éléments suivants sont congruents avec mon

---

35. LVRS, p. 130.

36. LVRS, p. 117.

37. Ce diagnostic n'est pas différent de celui que porte, semble-t-il, la Commission Dion sur l'état de santé de l'Université Laval, et que "Au fil des événements" rendait public le jour même du lancement du Livre vert. Voir A. Desmartis, "Pire qu'une crise, une morosité quasi masochiste", Au Fil des événements, Vol. 14, no. 24, 8 mars, 1979, p.3.

38. L'Université Laval et l'Université du Québec à Chicoutimi.

expérience universitaire antérieure à 1972 en sciences de l'éducation:

- La mission de recherche ne réussit pas à prendre corps; (39)
- il est difficile d'être chercheur à l'université; (40)
- le professeur d'université est essentiellement un enseignant à qui on accorde la liberté de consacrer ses loisirs à la recherche; (41)
- nonobstant les dispositions des conventions collectives, les activités de recherche ne sont pas de fait considérées dans la définition de la tâche professorale; (42)
- il n'y a pas à l'université, en sciences humaines, d'infrastructure permanente de soutien à la recherche; (43)

---

39. "Pour le dire tout de suite en peu de mots, tout se passe comme si la mission de recherche ne réussissait pas vraiment à prendre corps dans l'organisation concrète de la vie universitaire quotidienne". (LVRS, pp. 117-118).

40. "En somme, en dépit de l'importance primordiale de la recherche pour le développement universitaire, il demeure concrètement difficile d'être chercheur à l'université." (LVRS, p. 118).

41. "Tout se passe comme si l'on considérait que les professeurs consacrent à la recherche les loisirs que leur laissent les activités d'enseignement: la répartition des tâches quotidiennes ne concerne guère autre chose que le programme de cours et certaines charges administratives. Il en découle des inégalités peu souhaitables et, somme toute, peu propices au développement de la recherche". (LVRS, p. 118).

42. "Les professeurs qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie aux activités de recherche se voient imposer une charge d'enseignement équivalente à celle des collègues moins intéressés à la recherche. Cette situation ne peut que miner les motivations et les enthousiasmes et décourager l'émergence de chercheurs parmi les jeunes professeurs, eux-mêmes déjà accaparés par leurs nouvelles tâches d'enseignement". (LVRS, p. 118).

43. "Tout cela fait que, surtout dans les sciences humaines, les chercheurs universitaires n'ont pratiquement pas de système permanent de support de la recherche". (LVRS, p. 119).

- il n'y a pas de corps constitué d'assistants, de techniciens ou de jeunes chercheurs susceptibles d'assurer un minimum de continuité aux activités de recherche; (44)

- les services de documentation ou de bibliothèque sont lents et insuffisants; (45)

- les assistants de recherche sont des citoyens de second ordre; (46)

- Les chargés de recherche n'ont ni statut, ni véritable affiliation syndicale; (47)

---

44. "Aucun corps d'assistants, de techniciens ou de jeunes chercheurs n'est constitué. Les meilleurs de ceux-ci se cherchent d'ailleurs des statuts plus stables, tandis que les chercheurs recrutent un personnel temporaire d'inégale qualité sans cesse à initier ou à remplacer". (LVRS, p. 119).

45. "Quant aux bibliothèques, ces indispensables instruments de recherche, l'insuffisance des achats annuels, les interminables délais d'acquisition et de catalogage, la pénurie de personnel compétent, l'absence de liaisons avec les départements sont autant de traits qu'on n'a malheureusement pas de peine à relever". (LVRS, pp. 119-120).

46. "Assistants de recherche et étudiants diplômés s'adonnant à la recherche ressemblent souvent à des citoyens de seconde zone dans l'université, quand ils n'y sont pas traités comme une main-d'oeuvre à bon marché pour l'exécution de commandites externes". (LVRS, p. 120).

47. "Quant aux chargés de recherche, on sait que leur statut est loin d'être clair et pose de nombreux problèmes. Même les organisations professionnelles et syndicales n'ont pas encore su comment les situer dans l'ensemble des ressources humaines de l'université. Le statut de ces personnels se caractérise le plus souvent par la précarité, le bas niveau de rémunération et l'absence de perspectives de carrière un peu cohérentes et motivantes. Rien d'étonnant à ce qu'on assiste ici à de fréquents départs et à de perpétuels recommencements". (LVRS, p. 120).

- le professeur-chercheur est comme un apatride dans le monde de l'université. (48)

Devant cet état de fait, le Livre vert ne perd pas son optimisme. Le train de mesures qu'il propose lui apparaît capable de redonner vie à la recherche dans les milieux universitaires. Mais certains se demanderont s'il vaut la peine de soigner un malade qui ne souhaite peut-être pas guérir (49) et s'il ne serait pas plus facile de recommencer à neuf, ailleurs. Il est vrai que les universités québécoises n'ont pas toutes le même facteur de vieillissement ou de morosité masochiste...

8. Création de nouveaux lieux de recherche. Le Livre vert élabore l'hypothèse de la création, "au fur et à mesure de l'identification des besoins" (50) (et, j'imagine de la définition des priorités étatiques, puisque tous les besoins identifiés ne peuvent peut-être pas être satisfaits en même temps ou au moment où ils sont identifiés), de la création, donc, "d'instituts publics de recherche" (51) dont le statut et le mode de financement seraient "tous deux à inventer" (52)

---

48. "Le professeur-chercheur appartient-il vraiment à un département dont toute l'organisation est axée sur l'enseignement ou dont il a été lui-même détaché? Appartient-il davantage à un institut ou à un centre de recherche auquel il n'a été le plus souvent que prêté ou à des organisations syndicales dont les structures sont demeurées, somme toute, encore peu ajustées aux réalités de la recherche universitaire?". (LVRS, pp. 120-121).

49. "Climat gris et déprimant, morosité, désintéressement, défaitisme et apathie, frustrations nombreuses dans lesquelles se complaisent étudiants et professeurs et, finalement, une performance intellectuelle collective médiocre dans un cadre institutionnel bureaucratique et inadapté, ce sont là quelques-unes des expressions utilisées par la Commission d'étude sur l'avenir de l'Université Laval". (A Desmartis, loc. cit.).

50. LVRS, p. 189.

51. LVRS, p. 189.

52. LVRS, p. 189.

mais qui, "par certains aspects tout au moins, (déborderont) les cadres forcément restreints et souvent compartimentés des secteurs universitaire, gouvernemental et industriel". (53)

Quand on se rappelle le diagnostic porté par le Livre vert sur la recherche universitaire; quand on constate les effets bénéfiques que des gestes, aussi apparemment téméraires et en tout cas aussi peu conventionnels que la création d'universités régionales, ont eus dans des milieux comme ceux de Trois-Rivières, de Rimouski et de Chicoutimi; quand on reconnaît l'état encore largement embryonnaire de la recherche gouvernementale et les nombreuses mesures avant-gardistes qu'il faudra prendre pour qu'elle prenne son plein essor; quand on dresse le bilan des réalisations d'une institution comme l'INRS et que l'on s'aperçoit que les instituts publics projetés seraient créés à l'image et à la ressemblance de cet Institut (54) (exception faite de la mission marginale d'enseignement et du

---

53. LVRS, p. 188.

54. Le Livre vert définit ou caractérise ces instituts publics dans un paragraphe que nous reprenons en entier, en y soulignant les éléments qui correspondent à la réalité de l'INRS: "La mission unique et spécifique de ces instituts serait la recherche. On s'efforcerait d'intégrer les vues interdisciplinaires dans une perspective qui associerait le progrès des connaissances à la solution de problèmes concrets. Ce mandat permettrait d'éviter aussi bien une vocation unique de recherche fondamentale qu'une préoccupation exclusive d'application. Il permettrait surtout de privilégier une approche thématique plutôt que disciplinaire, c'est-à-dire une organisation des recherches en fonction des problèmes plutôt que selon les divisions du savoir en disciplines scientifiques. A cette fin, il serait bon que les utilisateurs et les bénéficiaires éventuels, ainsi que les autres agents intéressés, puissent participer aux délibérations des instances supérieures responsables de l'orientation de ces instituts. On s'assurerait ainsi que ces nouveaux organismes de recherche maintiennent des liens très étroits avec tous les secteurs de recherche, que ce soit l'université, l'administration gouvernementale ou l'industrie. La communauté scientifique québécoise aura toujours des dimensions trop réduites pour qu'on se permette un cloisonnement et un isolement dans un domaine aussi vital". (LVRS, p. 189).

statut [55] universitaire de l'INRS); alors on ne peut que parier (et ma mise serait forte) sur la rentabilité sociale, économique, scientifique et culturelle de tels instituts.

9. Mesures et dispositifs d'ensemble. Pour permettre, comme le contexte particulier du Québec l'exige, "de faire périodiquement une véritable analyse du système québécois de recherche, d'identifier les points forts sur lesquels il serait opportun de concentrer les ressources et les domaines sans avenir qu'il vaudrait mieux abandonner, d'assurer un développement du personnel de recherche en fonction des besoins prévisibles, de favoriser un rythme régulier de développement, d'évaluer périodiquement le chemin parcouru et d'identifier les conséquences des actions entreprises", le Livre vert propose la nomination d'un ministre délégué à la recherche et à la technologie, [56] et la création d'une commission interministérielle de la recherche et de la technologie, d'un conseil de la recherche et de la technologie, et d'un secrétariat à la recherche et à la technologie.

Sans compter le prestige que donnerait à la recherche scientifique le fait qu'elle devienne la préoccupation d'un ministre délégué, j'ai toutes les raisons de croire qu'une telle mesure serait bénéfique et susceptible de systématiser et de rentabiliser les ressources et les efforts investis dans la recherche scientifique par la collectivité québécoise; j'en veux pour preuve le progrès rapide du dossier environnement depuis qu'il a été confié à un ministre délégué.

---

55. L'INRS, on le sait, de par son appartenance au réseau de l'Université du Québec, a statut d'université. Mais sa structure est fort différente de celle de la plupart des autres universités constituantes du réseau et de toutes les autres universités québécoises privées.

56. LVRS, pp. 178-180.

Quant à la commission, au conseil et au secrétariat, je réserve mon jugement. Je me demande seulement (1) s'il ne serait pas prématuré de créer ces organismes en même temps que le nouveau ministère et (2) s'il ne serait pas préférable de laisser au futur ministre la tâche de déterminer de quels organismes il juge avoir besoin pour la bonne marche de ses dossiers.

POINTS DE DESACCORD

Les points du Livre vert avec lesquels je suis en désaccord sont de nature et d'importance diverses. Je peux les ramener à trois. Le premier est à la fois un regret et un désaccord: le regret de rencontrer dans le texte gouvernemental, des ambiguïtés qui permettent des interprétations auxquelles je ne peux souscrire. Le second concerne deux omissions qui gardent dans l'ombre des réalités que l'on devrait, selon moi, mettre en singulier relief. Le troisième point, de loin le plus important, en est nettement un de désaccord et porte sur la conception de la "recherche universitaire" et de l'université que véhicule le Livre vert.

1. Ambiguïtés ou équivoques

Si l'emploi d'un même mot pour désigner des réalités différentes peut, dans un certain contexte, ne pas créer de confusion majeure, l'emploi de mots différents pour référer à une même réalité risque de créer de regrettables ambiguïtés et de mener à des conclusions dont la validité est plus que douteuse.

Ainsi, le même mot "secteur" utilisé à huit lignes d'intervalle pour désigner d'abord la recherche industrielle et la recherche universitaire et ensuite le champ d'intervention d'un ministère [57] ne prête pas à grande confusion, même s'il se trouverait des puristes pour exiger l'emploi de mots différents lorsqu'il s'agit de réalités différentes.

Mais l'équivoque est grande et non sans conséquences lorsqu'on emploie indifféremment dans un même contexte des mots aussi différents que "statut" et "structure".

---

57. LVRS, p. 87, lignes 7 et 16.

Le mot "statut" réfère à une situation, à une position, tandis que "structure" renvoie à l'agencement, à l'organisation des parties. Une même structure --par exemple dans l'entreprise-- ne correspond pas nécessairement à un même statut --l'entreprise peut être privée ou étatique; et un même statut --par exemple celui d'état souverain-- n'implique pas nécessairement les mêmes structures politiques --le régime peut être présidentiel ou monarchique.

Si l'on emploie indifféremment les termes "statut" et "structure" et si l'on a auparavant critiqué lucidement mais âprement une structure, l'on condamnera ou écartera dans un même souffle tout statut relié au type de structure en question. Ce qui, bien au-delà de l'emploi ambigu des mots, constitue une entorse grave à la logique la plus élémentaire et, au niveau de l'action ou des décisions, conduit à ce qui peut facilement être des aberrations (par exemple condamner ou rejeter le statut souverain d'un état à cause de sa structure monarchique ou tyrannique).

C'est, à mon avis et à mon grand regret, ce que fait le Livre vert qui, après avoir porté un diagnostic aussi sévère que lucide sur l'incapacité des présentes structures universitaires de faire prendre pied à la mission recherche [58] et rappelé "les cadres forcément restreints"[59] du secteur de la recherche universitaire, écarte l'hypothèse que de nouveaux organismes de recherche pourraient à la fois être dotés de structures particulières --différentes de celles dont dispose présentement l'université-- et jouir d'un statut universitaire. C'est du moins ce que m'amène à affirmer la lecture des extraits suivants, où j'ai souligné le voisinage immédiat des termes "structure" et "statut":

---

58. LVRS, pp. 112-122.

59. LVRS, p. 188. Le souligné est de moi, pour indiquer que "cadres" est bien davantage relié à "structures" qu'à statut.

> "Chaque fois qu'on a discuté de cette possibilité de nouveaux lieux de recherche --et encore aujourd'hui d'ailleurs--, on s'est buté à deux problèmes étroitement reliés entre eux et, si l'on s'en tient à la logique de nos institutions et de nos habitudes, fort difficiles à résoudre: le statut et le financement de telles instances de recherche. D'abord, leur statut: mis à part les services gouvernementaux, au demeurant fort modestes, et les centres de recherche des entreprises, plutôt mal connus, on s'est habitué chez nous à identifier recherche scientifique et structure universitaire." (60)

> "Le projet d'un nouveau type d'organismes de recherche pourrait se réaliser grâce à la création, au fur et à mesure de l'identification des besoins, d'un certain nombre d'instituts publics de recherche, dont le statut juridique n'en ferait des organismes ni universitaires ni gouvernementaux". (61)

Il me semble pouvoir traduire ainsi ce message du gouvernement aux universités: "Même si, à court ou à moyen terme, vous faisiez la preuve que vous vous êtes dotées de structures efficaces, vous ne pourriez espérer vous voir confier la responsabilité d'un institut de recherche, à cause de votre statut d'université."

Je ne saurais souscrire-- et bien d'autres n'y souscriront pas non plus-- à une telle mise au ban partielle des université québécoises quand je pense au nombre de défis que pose notre devenir collectif et aux ressources humaines dont disposent les universités et qui pourraient être mises à contribution pour aider à relever ces défis.

2. Omissions

Des deux omissions dont je traiterai ici, l'une est juridique, l'autre pas. L'une et l'autre impliquent l'Université du Québec.

---

60. LVRS, p. 188.
61. LBRS, p. 189.

Au début du chapitre 4 qui traite de la recherche universitaire, le Livre vert rappelle le pluralisme du secteur universitaire québécois, pluralisme "accentué par des facteurs linguistiques.. historiques.. et géographiques". (62) Ce que le Livre vert omet de mentionner, c'est un autre facteur de pluralisme, en principe fort important, à savoir le facteur juridique qui partage les universités du Québec en institution publique et en institutions privées. De par son statut d'institution publique, l'Université du Québec se voit imposer ce qui à d'aucuns, en milieu universitaire privé traditionnel, pourrait apparaître comme des contraintes menaçant la sacro-sainte autonomie universitaire: qu'on songe seulement à l'obligation de faire annuellement rapport au ministre de l'éducation, et au mode de nomination de ses officiers supérieurs qui n'exercent leur mandat qu'à la suite d'un choix du ministre de l'éducation ou du lieutenant-gouverneur en conseil et dont la rémunération est fixée par ces mêmes instances.

Loin de moi l'idée de regretter un tel statut pour l'Université du Québec. Bien au contraire.

Mais ce que je regrette c'est de constater que le statut d'institution publique de l'Université du Québec n'ait pas plus d'impact sur les gestes quotidiens et les attitudes du gouvernement à son égard. Tout se passe trop souvent comme si l'Université du Québec n'était qu'une université parmi les autres: n'est-ce pas symptomatique de constater que le Livre vert l'insère à la place que dicte l'ordre alphabétique dans l'énumération des établissements universitaires (63), malgré le statut exceptionnel qui est le sien?

---

62. LVRS, p. 108.
63. LVRS, pp. 107-108.

Depuis les années 60, l'Etat québécois a carrément choisi, dans le secteur de l'éducation, de favoriser le réseau des institutions publiques, sans nier pour autant aux institutions privées le droit à l'existence. Cela s'est traduit par un financement pratiquement à 100%, à même des fonds publics d'origines diverses, des écoles et collèges publics, alors que les institutions privées d'intérêt public recevaient et reçoivent encore notablement moins d'aide financière de l'Etat que les institutions publiques. Cet effort de démocratisation de l'éducation s'est arrêté net en atteignant le niveau collégial. Les universités québécoises sont encore très majoritairement des "propriétés privées" et aucun gouvernement n'a encore eu le courage d'étendre au niveau universitaire les principes de financement qu'il applique aux niveaux primaire, secondaire et collégial. En fait, en traitant financièrement l'Université du Québec comme ils traitent toutes les autres universités, les gouvernements ont maintenu, en faveur des universités privées, des privilèges de type aristocratique ou élitiste qui étonnent en démocratie et entravent l'essor qu'ils disent, juridiquement ou en principe, vouloir voir prendre par la seule université publique (ou nationale) que possède la collectivité québécoise. (64)

En omettant de faire la distinction entre université publique et universités privées, les auteurs du Livre vert ont laissé filer l'occasion d'une réflexion sur la mission propre de l'Université du Québec. Cette réflexion aurait pu les conduire à proposer, pour la recherche universitaire publique, un train de mesures analogues

---

64. "Les ressources financières allouées à l'Université du Québec ne sont pas à la hauteur du mandat que l'Etat lui a confié ... Non seulement l'Université du Québec n'est-elle pas financée en regard de sa spécificité, mais encore lui faut-il assumer les conséquences de critères et de précédents qui lui sont désavantageux, comparativement à des institutions qui ont atteint leur vitesse de croisière depuis fort longtemps". R. Després, Rapport annuel 1977-78, Ste-Foy: Université du Québec, p. 11.

à celles qu'ils avancent quand ils parlent de la recherche gouvernementale.

La deuxième omission, sans avoir de caractère juridique, n'en est pas moins importante; elle est complémentaire de la première.

Cette omission consiste à traiter l'Université du Québec comme un tout homogène et à taire même le nom d'entités aussi différentes les unes des autres et aussi importantes que l'UQAM, l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'ETS, la TELUQ, le CEUOQ, l'ENAP. (65)

Je dirai tout de suite que je sais fort bien qu'il n'y a, légalement, qu'une Université du Québec. Mais j'ajouterai qu'à mon avis l'écart entre la loi et la réalité, quand au nombre des "Universités du Québec" est aussi marqué qu'entre le statut juridique de l'Université du Québec et son statut réel.

Les dix constituantes de l'Université du Québec --on me permettra cette analogie-- sont des institutions qui acceptent, à des degrés divers, leur appartenance à une confédération ou leur association dans les cadres d'une espèce de marché commun, mais qui, chacune, luttent pour leur souveraineté. Cette lutte pour une saine autonomie se comprend fort bien quand on connaît les constituantes. Aucune ne fait face exactement aux mêmes défis, chacune a une mission ou partie de mission qui lui est propre, de sorte que les dénominateurs communs sont peu nombreux et que chaque institution a besoin d'une marge de manoeuvre considérable pour suivre son destin.

---

65. Le Livre vert mentionne bien nommément (p. 108) l'INRS et l'IAF, qui ont la recherche comme vocation principale, mais ignore les autres constituantes dont certaines ont peut-être l'importance de plusieurs centres hospitaliers ou de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, ou bien encore de l'Université Bishop, et qui ont toutes des droits et des devoirs en matière de recherche.

Qu'on sache que lorsqu'on ramène, pour des questions aussi vitales que le financement ou la recherche scientifique, toutes les constituantes sous le parapluie indifférencié de "l'Université du Québec", on provoque dans "chacune des dix provinces de la confédération U.Q.", des sentiments de frustration, de dépit et d'indignation fort semblables à ceux qu'éprouve un Etat que nous connaissons bien lorsque, dans des rencontres internationales, on lui interdit de parler pour lui-même et qu'on lui impose un porte-parole "central", ou qu'en matière de politique intérieure on ne lui accorde pas toute l'autonomie (correspondant au droit d'exister) nécessaire à un développement autogéré. Qu'on sache aussi que, ce faisant, on menace l'équilibre toujours fragile de ce conglomérat d'institutions qu'est de fait l'Université du Québec.

Gaspésienne, hulloise, saguenéenne, métropolitaine, trifluvienne, trans-régionale, l'Université du Québec est bâtie à l'image et à la ressemblance du pays où elle s'enracine. Ignorer ses multiples visages, en plus d'oublier son statut public, c'est accepter, dans le présent dossier, de ne tracer qu'un portrait incomplet, de ne dresser qu'un bilan partiel de la recherche universitaire. Je suis certain que le gouvernement saura combler ces vides, corriger ces oublis, durant les étapes qui mèneront du Livre vert à l'énoncé et à la mise en place d'une politique québécoise de la recherche scientifique.

3. Le concept de "recherche universitaire"

Je ne peux souscrire ni au concept de "recherche universitaire" que propose le Livre vert, ni au processus dialectique dont résulte ce concept, ni encore moins aux recommandations ou prises de position qui en découlent.

Le processus dialectique

Je pense que le processus dialectique qu'utilisent les auteurs du Livre vert pour en arriver à une définition de la "recherche universitaire" --définition qui servira d'appui à des recommandations ou hypothèses d'action fondamentales concernant l'avenir de la recherche dans les universités québécoises-- mérite, en raison de sa subtilité, qu'on s'efforce d'en retracer les étapes.

Le Livre vert, je l'ai dit au tout début,(66) fournit, dans ses premières pages, une définition de la recherche scientifique qui s'inspire des travaux de l'OCDE et qui échappe à l'étroitesse d'esprit.

Pour le Livre vert, je le rappelle, la recherche scientifique s'applique non seulement à la production, mais aussi à "la diffusion et l'application de la connaissance", (67) elle a droit de cité dans tous les domaines du savoir, (68) elle n'est pas prisonnière de cadres d'activité étroits, (69) et elle conserve son caractère propre, qu'elle se fasse dans les perspectives dites fondamentales ou dans des perspectives dites appliquées. (70)

En évitant, fort justement je pense, d'élever des barrières ou de faire des distinctions factices entre sciences humaines et sciences naturelles, entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre projets formels et projets non formels, le Livre vert ramène l'essence de la recherche scientifique à trois activités ou fonctions qui, elles non plus, ne sont pas conçues comme mutuellement exclusives, c'est-à-dire à la production, à la diffusion et à l'application de la connaissance.

---

66. LVRS, voir page 53 et 54 ci-dessus.
67. LVRS, p. 10.
68. Elle "se pratique en sciences humaines ou en sciences naturelles" (LVRS, p. 9).
69. La recherche scientifique peut se pratiquer "dans le cadre de projets de recherche identifiés comme tels ou à l'intérieur d'un ensemble d'autres tâches" (LVRS, p. 9).
70. LVRS, p. 9.

On serait porté à croire que cette conception de la quintessence de la recherche sert à structurer le pensée des auteurs du Livre vert, de même que les développements du Livre lui-même. On pourrait penser que cette conception de la recherche scientifique fournit des points de repère majeurs pour l'examen "de la conjoncture dans laquelle se trouve actuellement la recherche scientifique". (71) Mais tel est loin d'être le cas.

En effet, dès la fin de leur Introduction, les auteurs du Livre vert indroduisent, sans la justifier et comme allant de soi, une catégorisation ou typologie de la recherche qu'ils utiliseront tout au long de leur texte et dont la facture est déterminée non pas par les caractéristiques essentielles de la recherche scientifique, mais par des caractéristiques secondaires que je qualifierais plus ou moins arbitrairement d'institutionnelles, ce mot référant aux lieux où se fait la recherche.

Cette catégorisation ou typologie de la recherche scientifique, qui semble bien être la plus importante pour le Livre vert puisqu'elle fournira les titres de 3 des 6 chapitres du Livre et chapeautera aussi près de 50% de son contenu, est celle qui divise la recherche scientifique en "recherche gouvernementale", "recherche universitaire" et recherche industrielle". (72)

Le glissement de la pensée, aussi tôt dans le texte, est d'importance. On oublie brusquement de qualifier la recherche de "scientifique" et on la présente non plus comme fondamentale ou appliquée, comme production, diffusion et application de la connaissance, mais d'abord et avant tout comme se différenciant selon qu'elle se fait au gouvernement, à l'université ou dans l'industrie. Ce qui revient à dire que la recherche

---

71. LVRS. p. 15.

72. LVRS, p. 15.

scientifique est ipso facto différente selon les lieux où elle se fait. De là à conclure qu'en identifiant les caractéristiques du lieu où se fait la recherche on définira le type de recherche qui doit s'y faire (plutôt que de retenir les caractéristiques essentielles de la recherche scientifique et de se demander ensuite dans quels lieux elle peut le mieux se développer), il n'y a qu'un pas, que les auteurs du Livre vert feront allègrement.

Ainsi, à l'intérieur même de sa brève Introduction, le Livre vert passe d'une vision qui intègre les caractères essentiels de la recherche scientifique et qui réflète la complexité de cette réalité qu'est l'activité scientifique, (voir figure 1) à une vision dont la simplicité est éminemment commode mais qui ne fait plus référence à la nature de la recherche scientifique (voir figure 2).

Je pense qu'il eut été plus logique, après avoir défini la recherche scientifique et en abordant les secteurs de la recherche, de dire que cette recherche scientifique se fait, au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux, dans trois grands secteurs: le secteur gouvernemental, le secteur universitaire, le secteur industriel. Ce mode de penser et de procéder aurait amené les auteurs à donner à leurs chapitres, des titres moins élégants peut-être, mais plus conformes tant à la réalité qu'à la logique. On aurait ainsi traité de la recherche scientifique dans le secteur gouvernemental, de la recherche scientifique dans le secteur universitaire, de la recherche scientifique dans le secteur industriel, référant ainsi à une activité (la recherche scientifique) qui, demeurant essentiellement la même, s'exerce dans des lieux ou milieux différents (le gouvernement, l'université, l'industrie). Mais le Livre vert préfère utiliser les épithètes "gouvernemental", "universitaire" et "industriel" pour qualifier la recherche elle-même. Ce faisant, il crée de toutes pièces et d'autorise trois espèces de recherche à qui il attribuera plus tard des finalités propres mais limitées,

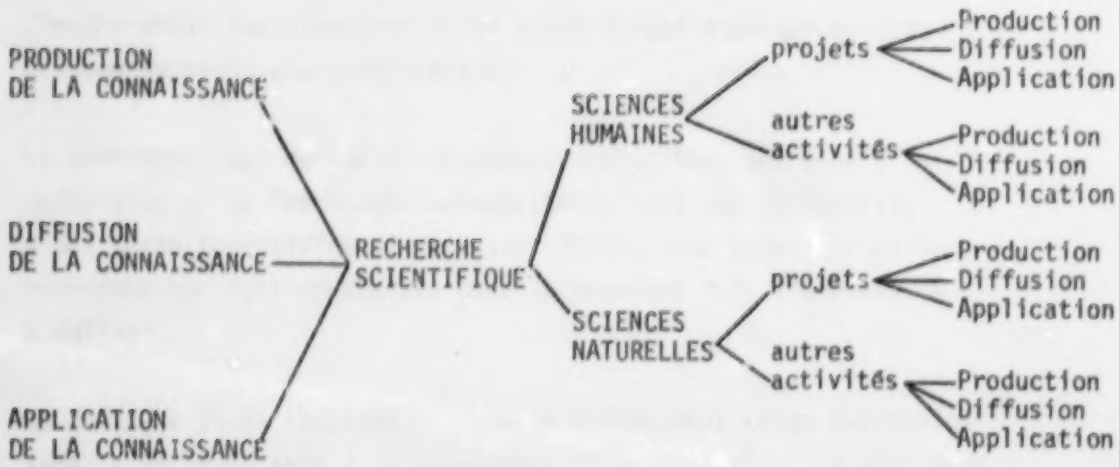

FIGURE 1: La recherche scientifique telle que vue ou définie par le Livre vert (pages 9 et 10)

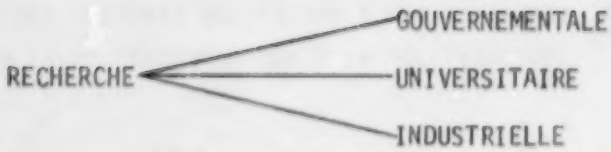

FIGURE 2: Typologie de la recherche retenue par le Livre vert (page 15 et pages 75 et 174)

élevant ainsi les barrières qu'il avait refusé d'ériger en définissant la recherche scientifique.

La première étape du subtil processus dialectique qui mène à la définition de la "recherche universitaire" est donc d'établir, d'une façon injustifiée sinon injustifiable, une typologie de la recherche qui fait apparaître pour la première fois l'expression à définir.

La deuxième étape consiste à employer fréquemment cette expression sans la définir, sans dire clairement ce qu'elle signifie pour ceux qui l'emploient. Ainsi, "recherche universitaire" revient tout au long du chapitre 1, aux pages 23, 24, 25, 26, 27, 29, 32, 33, 39, 40, 41, 43, 44, 46 et 48 alors que ce n'est qu'au chapitre 2, qu'une première esquisse de définition nous sera fournie et qu'au chapitre 4 qu'on percevra enfin clairement le sens que les auteurs du Livre vert donnent à l'expression.

L'absence de définition initiale de l'expression "recherche universitaire" sert peut-être bien la thèse des auteurs du Livre vert, mais crée une forte ambiguïté. L'ambiguïté provient du fait qu'un lecteur peut être porté à donner spontanément à l'expression un sens concret qui réfère à un lieu où se fait la recherche, alors que le Livre vert y donnera un sens abstrait qui réfère à des finalités, donc avant tout à la nature de la recherche et non à sa localisation. (74)

---

74. Voici deux exemples de cette ambiguïté.

Je peux lire le chapitre 1 en remplaçant l'expression "recherche universitaire" par l'expression "recherche à l'université" ou "recherche dans les universités". Cette substitution me semble juste et légitime, d'autant plus que le Livre vert lui-même énonce que

Et tout se passe comme si le Livre vert entretenait délibérément cette ambiguïté. Ainsi, à la page 25, on trouve à quelques lignes de distance l'expression "recherche hors de l'université" et les

---

74. (suite)

"le champ de la recherche scientifique comporte des agents et des lieux diversifiés" (LVRS, p. 55; le souligné est de moi).

Lorsque je lis ainsi le premier chapitre du Livre vert, j'éprouve peu de difficulté à le comprendre. J'y saisis, par exemple, que le gouvernement canadien s'est doté d'importants moyens de recherche, que l'aide gouvernementale, qu'elle soit venue ou vienne encore d'Ottawa ou de Québec, a nettement favorisé le développement de la recherche dans les universités. Et ainsi de suite.

Mais je ne pense pas que, dans la logique interne du Livre vert, il soit vraiment légitime de remplacer l'expression "recherche universitaire" par "recherche à l'université". En effet, je ne vois pas d'autre choix valide que d'utiliser la définition même que donne le Livre de l'expression "recherche universitaire", soit une recherche "centrée sur l'avancement des connaissances et sur leur transmission par l'enseignement" (LVRS, p. 123).

Mais alors j'ai beaucoup de difficulté à lire certains passages du chapitre 1. Par exemple, j'hésite à croire que durant les vingt années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, la stratégie du gouvernement fédéral, "sous forme de subventions de recherche et de contrats aux chercheurs et aux institutions" (LVRS, p. 23) ait eu comme objectif essentiel et tout-à-fait désintéressé l'aide à la recherche "centrée sur l'avancement des connaissances et leur transmission par l'enseignement". Par exemple, encore, je n'arrive pas à réconcilier le "fait" que le gouvernement québécois, dans les années 70 ait "principalement axé ses efforts et ses moyens d'action ... vers la recherche ("centrée sur l'avancement des connaissances et leur transmission par l'enseignement") (LVRS, p. 33) et le <u>fait</u> que "en reconnaissant ouvertement le rôle de la science comme outil de développement économique, le gouvernement québécois s'écartait des postulats de base développés par la Commission Parent à l'effet que la science doit servir avant tout au soutien de l'enseignement supérieur" (LVRS, p. 29). J'ai le sentiment de côtoyer ici la contradiction.

mots "recherche universitaire"; à la page 32, le texte parle du "recours systématique au secteur universitaire", de l'insertion de la recherche "dans le milieu universitaire", des "équipes de recherche rattachées aux universités" (75), pour reprendre dans le même souffle, une fois à la page 32 et deux fois à la page 33, l'expression "recherche universitaire"; à la page 39, dans un même paragraphe de sept lignes, on parle de la "recherche universitaire" et de "l'université ... port d'attache quasi exclusif de la recherche" (76); enfin, "la recherche scientifique (qui) comporte des agents et des lieux diversifiés" (77) devient à la page suivante "la recherche gouvernementale, ... la recherche universitaire, ... la recherche industrielle." (78) Pourquoi nourrir cette ambiguïté? Je l'ignore. Mais je constate qu'au chapitre 4, on ne retrouvera plus les expressions de localisation, on ne retiendra que le sens abstrait de "recherche universitaire" et on argumentera comme si toute recherche qui se fait à l'université est "recherche universitaire" au sens que donne le Livre vert à cette expression.

La troisième phase du processus consiste à passer sans autre forme de procès du mode conditionnel au mode indicatif. (79) Ainsi, dans ce que j'appelle une esquisse de définition de la "recherche universitaire", le Livre vert soumet une hypothèse ou émet un voeu quand il dit que "la recherche universitaire devrait se placer plus résolument dans une perspective de développement général des connaissances

---

75. LVRS, p. 32. Les soulignés sont de moi.
76. LVRS, p. 39. Le souligné est de moi.
77. LVRS, p. 55. Le souligné est de moi
78. LVRS, p. 56.
79. En américain, on appelle cela du "wishful thinking".

et réaffirmer son essentiel rattachement à la mission universitaire d'enseignement et de formation". (80) Quarante pages plus loin, lorsqu'il est question de la recherche gouvernementale et soixante-deux pages plus loin lorsqu'on traite de la recherche universitaire, l'hypothèse devient subitement un fait, le voeu tout à coup réalité, et l'on passe comme si de rien n'était au mode indicatif: "Le ministère (de l'Education) doit s'assurer que, par les orientations ou l'ampleur de leurs actions, les autres intervenants ne détournent pas la recherche universitaire de ses finalités premières, qui sont d'ordre éducatif et culturel" (81) et "il y a des finalités propres à la recherche universitaire qu'il est opportun de réaffirmer avec netteté ... en peu de mots, la recherche universitaire doit s'inscrire dans la mission de l'université, qui est centrée sur l'avancement des connaissances et sur leur transmission par l'enseignement." (82)

Aussi habile, subtil et raffiné qu'il soit, un processus dialectique qui (a) introduit une typologie sans la justifier, (b) utilise abondamment une expression avant de la définir et (c) passe comme par hasard du mode conditionnel au mode indicatif, est un processus qui est, pour moi, carrément inacceptable.

La définition

J'ai sept motifs principaux pour rejeter la définition que donne le Livre vert de la "recherche universitaire".

Je rappellerai d'abord cette définition puis présenterai mes motifs.

C'est à la page 123 du Livre vert que je trouve le plus clairement exprimée la conception de la "recherche universitaire" qu'ont les

---

80. LVRS, p. 56. Le souligné est de moi.
81. LVSR, p. 95. Le souligné est de moi.
82. LVRS, p. 123. Les soulignés sont de moi.

auteurs du Livre:

> "Pour le dire en peu de mots, la recherche universitaire doit s'inscrire dans la mission de l'université, qui est centrée sur l'avancement des connaissances et sur leur transmission par l'enseignement. ... C'est finalement la mission proprement éducative et culturelle de l'université qui donne sens et forme à toutes ses entreprises. ... Il en est essentiellement de même pour la recherche universitaire: c'est l'avancement et la transmission du savoir qui lui donnent sa légitimité et qui devraient en dynamiser le développement. ...(Cela implique qu'on accorde un) statut privilégié à la recherche fondamentale dans la vie de l'université". (83)

Indépendamment de l'invalidité du processus qui y mène et des aberrations auxquelles elle mène, j'ai sept raisons principales pour rejeter cette conception de la "recherche universitaire".

1. Cette conception n'est pas conforme à la définition de la recherche scientifique retenue dès ses premières pages par le Livre vert lui-même. En effet, des finalités essentielles de la recherche scientifique --production, diffusion et application de la connaissance-- la conception de la "recherche universitaire" n'en retient que deux: production et diffusion, et limite au surplus la fonction diffusion à la transmission par l'enseignement.

S'il est légitime de reconnaître à la "recherche universitaire" des finalités propres, cette légitimité n'existe que si l'on respecte les finalités de la recherche scientifique. Tronquer ces finalités, c'est soit illégitimer les finalités attribuées à la recherche universitaire, soit exclure cette dernière du domaine de la recherche scientifique.

De plus, alors que le Livre vert reconnaît comme essentiel à la recherche scientifique le droit de se déployer tant dans des perspectives dites appliquées que dans des perspectives dites fondamentales, (84) il décrète

---

83. LVRS, p. 123.

84. LVRS, p. 9.

un statut privilégié pour la recherche fondamentale à l'université: c'est pousser le tronçonnage plus loin et accentuer l'illégitimité de la définition de la "recherche universitaire".

2. La conception que se fait le Livre vert de la "recherche universitaire" néglige de "prendre appui sur ce qui existe",(85) de "partir de ce qui existe déjà",(86) malgré l'adhésion du Livre à "une forme relativement élémentaire de réalisme".(87) En effet, il semble que le Livre vert accepte de fermer les yeux sur le fait que les trois fonctions de la recherche scientifique s'exercent présentement dans les universités québécoises et sur le fait aussi qu'encore aujourd'hui l'université québécoise est convaincue que sa vitalité dépend en bonne partie (a) de son effort pour ne pas se cantonner dans une mission éducative et culturelle ramenée aux dimensions étroites de l'avancement de la connaissance et de sa seule transmission tranquille par l'enseignement et (b) de son effort pour se "brancher ... sur les ... besoins du milieu".(88) Je ne vois pas que le Livre vert fasse la preuve que d'ignorer ces dimensions fort contemporaines de la conscience universitaire soit une forme relativement élémentaire de realisme.

3. En proposant sa conception de la "recherche universitaire", le Livre vert ne réussit pas à "respecter la gratuité de l'activité scientifique".(89) Cette gratuité s'exprime de multiples façons. Une de ses expressions les plus typiques est le cheminement du chercheur dans la voie bien mystérieuse de la quête du savoir, quête qui prend tantôt forme de production, tantôt forme de diffusion, tantôt forme d'application. Pour le chercheur, les frontières que certaines dis-

---

85. LVRS, p. 15.
86. LVRS, p. 16.
87. LVRS, p. 13.
88. A. Desmartis, "Le diagnostic de la commission Dion: Pire qu'une crise, une morosité quasi masochiste". Au fil des Evénements, 8 mars 1979, p. 3.
89. LVRS, p. 15.

tinctions épistémologiques tendraient à tracer entre recherche fondamentale et recherche appliquée sont bien ténues et son activité même d'homme de science exige souvent qu'il passe de l'application à la production, à la diffusion, ou exerce concurremment plus d'une de ces fonctions. Lui imposer de donner en principe et de façon continue priorité à une seule dimension de son activité, comme le fait le Livre vert, (90) c'est lui nier le droit à cette gratuité sans laquelle cesse d'exister toute véritable recherche scientifique.

4. En imposant à la "recherche universitaire" ces finalités propres d'avancement du savoir et de sa transmission par l'enseignement, le Livre vert circonscrit radicalement le champ d'action et de rayonnement de la recherche faite à l'université et demande à celle-ci sinon de "sacrifier le sort concret des hommes et des femmes d'ici et d'aujourd'hui", (91) à tout le moins de se désintéresser du destin quotidien d'un grand nombre de québécoises et de québécois.

5. Le Livre vert ne veut pas "enfermer l'avenir dans le présent". (92) En décrétant en 1979 pour la "recherche universitaire" des finalités identiques à celles que d'autres proposaient en 1963, tout en reconnaissant que les milieux gouvernementaux et universitaires ont, depuis quinze ans, pris leurs distances à l'égard des propositions de la Commission Parent, (93) le Livre vert donne sur un écueil pire que celui qu'il voulait éviter: il enferme l'avenir dans le passé.

6. Je rejette aussi le concept de "recherche universitaire" mis de l'avant par le Livre vert parce qu'il a été créé, comme le reconnaît le Livre lui-même, "pour satisfaire quelque puriste exigence de clarté

---

90. "...le statut privilégié à accorder à la recherche fondementale dans la vie de l'université" (LVRS, p. 123).

91. LVRS, p. 15.

92. LVRS, p. 15.

93. LVRS, pp. 28-29.

et de catégorisation". (94) Je persiste à dire que la "recherche universitaire" est une abstraction ou, si l'on préfère, un être de raison.

L'esprit cartésien a du bon, cela ne fait aucun doute à mes yeux. Mais quand on le pousse au point où il déforme la réalité ou la nature des choses, il n'est plus cartésien mais dogmatique, voire totalitaire.

Ce qui existe, c'est la recherche scientifique, qui se fait ou peut se faire dans des institutions ou lieux différents. Reconnaître à l'université, à l'industrie et au gouvernement non seulement le droit mais l'à-propos sinon le devoir de favoriser l'activité scientifique dans leurs cadres propres, j'en conviens plus qu'aisément. Mais je dis qu'imposer le tronçonnage de l'activité parce qu'elle se fait à l'université (ou au gouvernement), (95) et pour ce seul fait, c'est céder à la tentation de totalitarisme qui menace toujours les pouvoirs établis.

7. Mutilant l'action scientifique en lui imposant d'arbitraires "finalités propres" en fonction des lieux où elle se fait, le Livre vert constate le vide artificiel qu'il crée et propose des mesures qui, elles, sont compatibles avec la définition de la recherche scientifique que les auteurs du Livre ont fait leur. Le souci que manifeste

---

94. LVRS, p. 55.

95. Malgré les apparences, la "recherche gouvernementale" ne s'en tire pas mieux que la "recherche universitaire". On ne la crée que pour mieux l'asservir, en ne lui reconnaissant pas le plein droit à la production du savoir ni à sa diffusion, sa finalité propre se limitant au "soutien de l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques des ministères" (LVRS, p. 87), non à la production elle-même du savoir mais à "la promotion de la recherche dans les domaines qui relèvent de la mission des divers ministères" (Ibid). Le Livre vert refuse ainsi de reconnaître à la "recherche gouvernementale" tout comme à la "recherche universitaire" le droit fondamental à la gratuité. De sorte que l'on devra peut-être parler d'immobilisation autant que de "mobilisation de la recherche au service des politiques gouvernementales" (LVRS, p. 88).

cette proposition de redonner souffle, vie et liberté à l'activité scientifique est pour moi la plus saisissante mise en relief de la stérilité de la catégorisation "recherche: gouvernementale, universitaire, industrielle" et l'argument le plus frappant pour l'abandonner. Cette proposition du Livre vert est la suivante:

> "Il n'est donc pas étonnant qu'on en vienne à penser ... que de nouveaux organismes d'exécution, davantage affranchis des finalités des divers secteurs, constitueraient un apport important pour le développement de la recherche scientifique québécoise". (96)

Les conséquences de la définition

Je ne m'attarderai pas très longuement sur les conséquences, pour la recherche à l'université, auxquelles mène la définition de la "recherche universitaire" parce que j'ai été amené à considérer la plupart d'entre elles dans la sous-section précédente (tronçonnage de la recherche scientifique, désintéressement de l'université à l'égard des besoins du milieu, disparition de la gratuité de l'activité scientifique, rétrécissement du champ d'influence de l'université). Je reviendrai sur deux des points auxquels j'ai déjà touché: l'isolement et l'appauvrissement de l'université et j'en ajouterai deux autres: la prison dorée que prépare le Livre vert pour l'université et le monolithisme institutionnel auquel mène la conception proposée de la "recherche universitaire".

L'isolement de l'université.

En faisant sien le postulat (97) de la Commission Parent, à savoir

---

96. LVRS, p. 187. Le souligné est de moi. On ne peut oublier que c'est le Livre vert lui-même qui a fixé les finalités des secteurs gouvernemental, universitaire et industriel et qui a décidé d'asservir les secteurs à ces finalités.

97. Postulat: "Principe d'un système déductif qu'on ne peut prendre pour fondement d'une démonstration sans l'assentiment de l'auditeur" (définition du Petit Robert).

"que la science doit servir de base avant tout au soutien de l'enseignement supérieur", (98) pour en arriver à définir la "recherche universitaire" comme il le fait, le Livre vert opte très nettement pour assurer la solidité et accentuer la hauteur de la tour d'ivoire dans laquelle d'aucuns jugent que l'Université québécoise s'est réfugiée pendant trop longtemps et dont elle a, non sans succès, essayé de sortir depuis 15 ans. Certes le Livre vert n'interdit pas toute recherche appliquée ou orientée à l'université. Mais en insistant pour que l'on nuance ou que l'on révise "certains principes...selon lesquels la recherche universitaire doit systématiquement répondre aux besoins du gouvernement", (99) besoins qu'on peut imaginer semblables à ceux de la société québécoise dans bien des cas; en demandant que l'on précise "la place et la portée de la recherche orientée et la pertinence socio-économique de la recherche universitaire, toutes deux devenues les symboles du rôle de suppléance des universités à l'égard du gouvernement et de l'industrie"(100) et non pas conçues comme des symboles de collaboration inter-sectorielle; en affirmant, à propos de l'université, que "même le service à la collectivité et la visée d'une nécessaire pertinence de ses travaux" (101) doivent être définis en fonction de la recherche fondamentale et de l'enseignement; en invitant le ministère de l'Education "à veiller à ce que (les) interventions (des autres ministères) respectent les finalités premières de la recherche universitaire", (102) finalités toujours définies, d'abord et avant tout, dans les limites étroites de la recherche fondamentale et de l'enseignement; en proposant une révision du programme FCAC parce que celui-ci poursuit des "objectifs disparates", (103) entre autres des objectifs "de nature essentiellement éducative et culturelle" (104) et des objectifs qui exigent

---

98. LVRS, p. 29.
99. LVRS, p. 56.
100. LVRS, p. 123.
101. LVRS, p. 56.
102. LVRS, p. 132.
103. LVRS, p. 141.
104. LVRS, p. 141.

"une pertinence (des) projets par rapport aux besoins de la société"; [105] en limitant enfin arbitrairement les priorités de la mission culturelle de l'université en matière de recherche au développement des connaissances et à l'enrichissement de l'enseignement, [106] invitant ainsi l'université à adhérer à une conception étriquée de la culture; le Livre vert, je pense, souhaite que l'université se consacre d'abord et avant tout à sa population étudiante (ce qui est fort acceptable) mais en se dégageant le plus possible des besoins du milieu (ce qui est fort moins acceptable). C'est là une option claire. Mais une option que je n'hésite pas à qualifier d'arbitraire, à laquelle je ne souscris pas, et à laquelle je serais fort étonné que souscrivent toutes et chacune des universités québécoises.

Un appauvrissement de l'université.

Je veux parler ici non pas de diminutions budgétaires mais de pertes de richesses scientifiques qu'encourrait l'université si l'on adoptait la conception de la "recherche universitaire" que fait sienne le Livre vert. En effet, l'on peut penser que l'université se verrait délestée de toute entreprise de recherche importante qui serait orientée vers le service de la société et se verrait ainsi coupée des fonctions d'application essentielles à l'activité scientifique. J'en veux pour preuve le cas de la recherche bio-médicale dont le rattachement à l'université est remis en cause par le Livre vert pour la seule raison que cette recherche est étroitement reliée à une mission de service: "...sans doute faudra-t-il essayer de préciser davantage la vo-

---

105. LVRS, p. 141.

106. La recherche universitaire devrait "viser des objectifs prioritairement éducatifs et culturels: féconder l'enseignement des deuxième et troisième cycles, préparer une main-d'oeuvre scientifique hautement qualifiée, contribuer au développement général des connaissances" (LVRS, p. 141). Le souligné est de moi pour indiquer les limites du concept de culture que le Livre vert impose à l'université.

cation propre de la recherche hospitalière. Doit-on la considérer comme un prolongement de la recherche universitaire? Si oui, comment concilier cela avec la mission de service de l'établissement hospitalier?" (107) Voilà une position aberrante. Doit-on conclure qu'à chaque fois que la recherche à l'université voudra se rapprocher de la réalité sociale, elle devra du même coup renoncer à conserver ses attaches universitaires? Verra-t-on demain être expulsés des campus universitaires, en tout ou en partie, des secteurs comme ceux, pour n'en nommer que quelques-uns, de la recherche en éducation, en foresterie, en ingénierie, en management et en agriculture?

Une prison dorée.

Il faut reconnaître que le carcan qu'imposerait aux universités le postulat du Livre vert n'est pas incompatible avec des générosités budgétaires gouvernementales. L'université peut respirer en paix: on tronquera sa mission scientifique, on limitera son champ d'action sociale, mais on ne lui coupera pas les fonds: "le réalignement dont on parle ici ne doit pas être compris comme une opération de coupures budgétaires ou de transfert de fonds". (108)

Marché de dupe. On dit à l'université: "on te laisse tout l'argent dont tu disposes, mais on t'impose de l'utiliser différemment, comme on l'entend".

Ne serait-il pas possible d'offrir aux universités une autre option: "on te permet d'être fidèle à ta mission telle que tu la conçois, mais avec moins d'argent"?

En d'autres termes, l'université pourrait-elle choisir, à défaut d'une troisième voie, entre "être libre mais plus pauvre" et "être riche mais prisonnière"?

---

107. LVRS, p. 136.
108. LVRS, p. 124.

Un monolithisme de mauvais aloi.

A force d'être soucieux de clarté et de simplicité, on peut en arriver à être simpliste (et totalitaire, comme j'ai tenté de le montrer plus haut).

Le Livre vert réfère le plus souvent aux universités en employant un singulier collectif: l'université, la recherche universitaire. De fait, je pense que le Livre vise à couler toutes les universités dans le même moule. Et c'est ce que j'appelle du simplisme. J'en veux pour signe l'extrait suivant, dans lequel on remarquera l'emploi de tout et de toute: "Il faudra qu'on s'entende collectivement sur un certain nombre de critères et de conditions auxquels devraient souscrire tout axe ou toute priorité de recherche à l'université". (109) J'aurais préféré que le Livre vert ne prône pas un type unique d'université et qu'il laisse à chacune de nos institutions cette marge minimale de manoeuvre qui donnerait à une université la possibilité d'avoir son visage propre; marge de manoeuvre et liberté qu'accorde, après s'être mis à l'écoute du milieu, le ministre de l'Education à chaque école primaire ou secondaire du Québec. (110)

Une naïveté délibérée

Processus dialectique dont les failles sont majeures, démonstration qui s'appuie sur un postulat plutôt que sur la réalité, conception de la recherche à l'université qui enferme l'avenir dans le passé, tendance au monolithisme qui méconnaît les caractéristiques propres de chacune des université québécoises: la mesure est trop comble

---

109. LVRS, p. 124.

110. "Le projet éducatif de l'école", chapitre 3 de L'Ecole québécoise: Enoncé de politique et plan d'action. Québec: Ministère de l'éducation, 1979, pp. 33-41. En reconnaissant à chaque école le droit de se donner un visage propre, le ministre Jacques -Yvan Morin évitait le danger que le Livre vert avait souhaité lui aussi éviter: "toute politique qui s'échafauderait en marge de la réalité serait vite condamnée à l'echec" (LVRS, p. 53).

pour qu'on ne puisse pas conclure que les auteurs du Livre vert, qui par ailleurs font preuve d'une vigueur et d'une largeur d'esprit peu communes, n'aient pas lucidement bâti comme ils l'ont fait leur thèse concernant la "recherche universitaire", à seule fin de provoquer des discussions de fond. La naïveté de la thèse est énorme: ce serait faire injure à l'intelligence des auteurs du Livre vert que d'imaginer qu'elle n'est pas délibérée.

L'INRS: FAUX PROBLEME ET MODELE

Exception faite peut-être du CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec) aucune institution de recherche n'est plus souvent que l'INRS nommée dans le Livre Vert. C'est déjà un signe de l'ampleur de la présence de l'INRS dans le monde de la recherche scientifique québécoise. C'est aussi un signe, du moins en apparence, que l'INRS pose un problème aux auteurs du Livre Vert.

Dans cette troisième section, j'essaierai d'abord d'expliquer comment, selon moi, le problème que l'on pose en traitant de l'INRS est un faux problème et, dans un deuxième temps, j'essaierai de démontrer que l'INRS est la preuve que des grandes politiques du Livre Vert[111] sont opérationnalisables --en somme que l'INRS peut servir de modèle pour la mise en place de certaines des grandes mesures proposées par le Livre vert[112].

1. L'INRS: un faux problème

Cette sous-section sera plutôt brève car il me semble que c'est en insistant, comme le ferai plus loin, sur le fait que l'INRS représente un modèle de solution que l'on arrive le mieux à démontrer que le problème posé par l'INRS est un faux problème.

---

111. Voir la première section du présent mémoire, pages 3 à 18.

112. En traitant de l'INRS, je prendrai souvent mes exemples dans l'histoire de l'INRS-Education, dont je pense pouvoir parler en bonne connaissance de cause. Je connais certes moins en détail les dossiers de l'INRS-Eau, de l'INRS-Energie, de l'INRS-Océanologie, de l'INRS-Pétrole, de l'INRS-Santé, de l'INRS-Télécommunications et de l'INRS-Urbanisation, mais je les connais suffisamment bien pour savoir que les éléments de "preuve" tirés de l'INRS-Education pourraient l'être --et dans certains cas de façon plus convaincante encore-- de n'importe lequel des sept autres centres de l'Institut. Je préfère toutefois, pour éviter un exposé d'une longueur démesurée, me limiter à exploiter un territoire où je me sens fort familier.

Je traiterai successivement de l'INRS "pomme de discorde", de l'inquiétude suscitée par l'INRS, de la position de l'INRS comme partenaire privilégié du gouvernement, du statut universitaire de l'Institut et enfin de son statut national.

Une pomme de discorde. Cette boutade du Livre vert[113] a fait mouche! Mais ce n'est qu'une boutade. Car bien loin d'être l'occasion de discorde entre elles, l'INRS a été, pour les universités (privées) québécoises, l'occasion d'une "sainte alliance" peu commune: je pense qu'on trouverait, dans l'histoire des universités québécoises, peu d'exemples ou d'occasions où les généraux-en-chef de McGill, Laval, Sherbrooke et Montréal se sont si étroitement accordés pour faire front contre un ennemi commun[114]. Si l'on veut sérieusement parler de pomme, il faudrait parler de pomme de concorde.

Une inquiétude fort compréhensible. Le Livre vert affirme --très justement-- que l'INRS a été dès ses débuts une source d'inquiétude pour les autres universités[115]. Privées, il va sans dire. Cette inquiétude qui a tiraillé le monde universitaire privé québécois et le tiraille peut-être encore, s'explique. En 1968, le gouvernement du Québec, en créant une université publique, brisait le monopole absolu de l'entreprise privée universitaire. Si une jeune université constituait dès le départ un concurrent pour l'enseignement, on pouvait croire que le domaine de la recherche scientifique demeurerait encore longtemps la chasse-gardée des universités bien établies: on peut rapidement ouvrir de nouveaux programmes d'enseignement, on ne crée pas facilement une tradition ou un milieu de recherche. Mais voilà

---

113. "L'INRS semble avoir été pour les milieux universitaires québécois une véritable pomme de discorde" (LVRS, p. 138).

114. "Février 1973... Les recteurs des universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke prenaient officiellement position, dans un mémoire intitulé Pour un véritable I.N.R.S."(LVRS, p. 137).

115. "L'I.N.R.S. devenait une source d'inquiétude pour la communauté universitaire" (LVRS, p. 31). "...l'I.N.R.S.... devenait une source d'inquiétude pour les autres universités francophones" (LVRS, p. 34).

que dès 1969, l'Université du Québec entrait de plein pied sur le marché de la recherche. La création de l'INRS constituait une menace imprévue pour les dernières zones du monopole universitaire privé. Le coup était d'autant plus pernicieux que l'on savait fort bien, même à cette époque, que "la mission de recherche ne réussissait pas vraiment à prendre corps dans l'organisation concrète de la vie universitaire quotidienne"(116). Le développement de l'INRS a été rapide --huit centres ou groupes de recherche constitués en moins de trois ans-- et s'est fait, contrairement à ce qu'affirme le Livre vert,(117) sans difficultés majeures. Les universités privées ont boudé l'Institut, elles ne lui ont pas accordé la franche collaboration que la poursuite du mieux-être social, économique et culturel du Québec aurait exigée. Cela se comprend: l'INRS dérogeait à trop de règles courantes pour qu'on ait pu vraiment espérer cette collaboration(118).

Un partenaire privilégié. Je pense qu'il est utile, pour éviter de faux problèmes, de préciser le sens que l'on donne et le sens qu'a dans les faits l'expression "partenaire privilégié" du gouvernement quand on l'accolle à l'INRS.

Le Livre vert utilise, en moins de deux pages, en parlant de l'INRS, trois expressions qu'un lecteur moins attentif pourrait croire

---

116. LVRS, pp. 117-118.

117. En abordant l'histoire des années 70, le Livre vert dit en effet: "On doit ajouter à cette toile de fond les difficultés rencontrées dans la mise en place des organismes de recherche créés par le gouvernement précédent: le C.R.I.Q. n'était pas encore en activité, l'I.N.R.S. devenait une source d'inquiétude pour la communauté universitaire" (LVRS, p. 31. Les soulignés sont de moi). C'est presque du sophisme de dire que l'INRS éprouvait des difficultés à se mettre en place parce qu'il devenait une source d'inquiétude!

118. "Déroger aux règles courantes ressemble alors trop à un traitement de faveur injustifié pour qu'on puisse s'attendre aux collaborations qu'exige la mise sur pied de toute nouvelle structure". (LVRS, p. 189).

synonymes. Ces expressions sont: "agent unique", "partenaire privilégié" et "agent exclusif"[119].

Je propose qu'on abandonne les expressions "agent unique" et "agent exclusif" et qu'on retienne seulement l'expression "partenaire privilégié" parce que c'est celle que retenait, comme l'indique le Livre vert, le comité des politiques scientifiques[120].

Privilégié, l'INRS l'est d'abord au sens du texte cité ci-haut en note 118: dérogeant aux règles courantes tant des structures que du financement universitaires, l'INRS peut être conçu comme l'objet d'un traitement de faveur injustifié.

Partenaire privilégié, l'INRS l'est aussi au sens où l'entend le Livre vert: "conçu pour remplir les missions spécifiques de recherche que les ministères lui confieraient dans le but d'appuyer leurs politiques et leurs programmes de développement économique et social"[121]. Que l'on note bien que ce texte ne parle pas de <u>toutes</u> les missions ministérielles, mais fort justement de celles que les ministères voudraient confier. En ce sens, c'est plutôt le gouvernement qui est considéré par et pour l'INRS, comme un client privilégié, à qui on donnera priorité, sur demande. C'est très différent du recours exclusif à l'INRS et cela n'empêche pas que d'autres universités puissent "également répondre aux missions[122] spécifiques des ministères en matière de recherche"[123].

---

119. LVRS, pp. 138 et 139.

120. En page 6 du rapport (1971) de ce comité, titré "Les principes de la politique scientifique du Québec". Cité dans LVRS, p. 34: "la consolidation du développement de l'I.N.R.S., ce partenaire privilégié en matière de recherche scientifique".

121. LVRS, p. 137.

122. Ou, serait-il plus juste de dire, à certaines missions.

123. LVRS, p. 137.

Le problème du partenaire privilégié est un faux problème parce qu'on le pose dans les termes du partenaire unique ou exclusif: l'INRS n'a jamais été, ni en principe comme le dit implicitement le Livre vert, ni en pratique, le partenaire exclusif du gouvernement en matière de recherche. En pratique "ce sont les trois universités les plus anciennes (Laval, McGill et Montréal) qui reçoivent près de 75% des sommes consacrées à la recherche universitaire"(124) au Québec.

Je me demande où est le problème lorsque le gouvernement crée l'INRS, le crée dans les cadres de la seule université publique du Québec et se réserve le droit, en tant que pouvoir public, de s'adresser prioritairement à lui pour les travaux de recherche dont il a besoin, sans exclure, ni en droit ni en fait, le recours à l'entreprise privée.

Le statut universitaire de l'INRS. Après l'analyse que j'ai faite du concept "recherche universitaire" mis de l'avant par le Livre vert, de son origine et de ses conséquences, j'en arrive à dire que c'est aussi un faux problème que de s'interroger sur l'INRS parce qu'il jouit d'un statut universitaire. Je pense avoir démontré qu'il n'est ni catastrophique, ni honteux, ni vicieux pour la recherche scientifique d'être faite à l'université et qu'il n'est pas légitime du conclure que des structures universitaires inefficaces le sont en vertu de leur caractère ou statut universitaire. Je soutiens donc qu'il n'est pas pertinent de poser, comme le fait le Livre vert, le problème de l'organisation de la recherche et celui de l'INRS dans le cadre conceptuel trichotomique "gouvernemental - universitaire - industriel"(125)

---

124. LVRS, p. 110.

125. "La stratégie du gouvernement québécois concernant l'organisation du système de recherche québécois reposait donc ultimement sur un organisme universitaire, l'I.N.R.S." (LVRS, p. 30). Voir aussi cet autre passage: "Alors que de nombreux pays avaient confié ce type de recherche à des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, on alléguait ici que le Québec n'avait pas les moyens de se lancer dans cette voie et qu'on devrait plutôt essayer de mobiliser le système universitaire" (LVRS, p. 137).

mais qu'il faut le poser dans les termes de la dichotomie "public-privé". (126) Dans un régime qui s'apparente à la sociale-démocratie, il serait inconvenant de confier au secteur privé l'avenir d'un dossier aussi fondamental que celui de la recherche scientifique. Voilà qui appartient au secteur public. Mais si tout ce qui est gouvernemental est public, tout ce qui est public n'est pas nécessairement gouvernemental. Il est superflu de rappeler que l'Université du Québec est publique et qu'elle est, en conséquence, en même temps universitaire, publique et non gouvernementale. Pour poser correctement le problème, il faudrait ré-écrire ainsi les deux passages du Livre vert reproduits à la note 125:

> La stratégie du gouvernement québécois concernant l'organisation du système de recherche québécois reposait donc ultimement sur un organisme public, l'INRS.
>
> Alors que de nombreux pays avaient confié ce type de recherche à des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, on alléguait ainsi que le Québec n'avait pas les moyens de se lancer dans cette voie et qu'on devait plutôt essayer de mobiliser le système universitaire public.

Le statut national de l'INRS. Au moins deux fois, le Livre vert pose le problème du statut "national" de l'INRS. Une première fois en reliant cette question à la "position ambiguë de partenaire privilégié du gouvernement", (127) une autre fois en laissant entendre qu'un statut vraiment national ferait de l'INRS "l'agent unique d'exécution de missions gouvernementales de recherche orientée" (128) et "... risquerait ... d'exclure les universités de toute participation aux

---

126. Autrement, on concluera aussi que le gouvernement devra rapatrier --rendre gouvernemental-- des organismes comme Radio-Québec et l'Hydro-Québec.

127. LVRS, p. 34.

128. LVRS, p. 138.

missions gouvernementales". (129) Ce dernier texte est ce qui s'approche le plus d'une définition du mot "national". Mais c'est une définition qui ne pèche pas par excès de clarté et qui je pense soulève un autre quasi-faux problème en présumant que national veut dire exclusif et rien que cela.

Le terme "national" est ambigu, je le reconnais. Inséré dans le nom de l'Institut par un gouvernement qui prônait "l'égalité ou l'indépendance" et sous lequel se sont exprimés d'inoubliables souhaits au "Québec libre", le mot "national" ne voulait manifestement pas dire "canadien" mais "québécois". Ce qui n'est pas sans créer des ambiguïtés lorsque l'on sort du Québec avec un passeport canadien et que l'on dit appartenir à l'Institut national de la recherche scientifique. Mais ce n'est de toute évidence pas à cette ambiguïté-là que fait référence le Livre vert... L'ambiguïté du mot national, lorsqu'on l'emploie pour qualifier l'Institut, vient, selon moi, du fait qu'on n'en a jamais donné de définition claire. Je ne m'y risquerai pas davantage que le Livre vert. Mais j'oserai dire ce que je pense que le mot devrait en partie signifier.

Dire national, c'est dire au moins public. (De sorte que si des universités telles McGill, Laval, de Montréal et de Sherbrooke veulent oeuvrer dans les cadres d'un véritable INRS, elles devront au préalable être nationalisées, c'est-à-dire intégrées au réseau universitaire public québécois).

Dire national, c'est aussi dire respect des priorités de la collectivité québécoise, définies par le gouvernement ou par d'autres organismes démocratiques, et mise privilégiée des ressources disponibles au service de ces priorités (comme l'ont fait les chercheurs de l'INRS-Education en consacrant, de 1973 à 1979, le meilleur de leurs énergies à l'opérationnalisation d'une des plus hautes priorités et des plus audacieuses politiques du ministère de l'Education: celle du progrès continu et de l'individualisation de l'enseignement).

---

129. LVRS, p. 138.

Dire national, c'est encore dire trans-régional, c'est signifier la capacité de droit et de fait d'oeuvrer dans toutes les parties du territoire québécois, la non limitation à une région donnée, fut-elle aussi étendue que celle du moyen Nord ou aussi importante démographiquement que celle du Montréal métropolitain. (Ainsi, l'expérimentation de SAGE --système d'enseignement individualisé développé par l'INRS-Education-- a-t-elle été menée, entre 1973 et 1979, à Ste-Foy, Québec, St-Bruno, Normandin et Outremont et s'étendra probablement, en 1980, à Mont-Laurier, Longueuil et Montréal, tandis que le fruit du premier programme majeur du Centre est utilisé dans toutes les régions du Québec. (130)

Je me demande s'il y a un vrai problème pour un pays de compter, dans son patrimoine, un institut public de recherche scientifique qui professe son respect des priorités nationales, qui se tient en disponibilité constante pour répondre aux demandes gouvernementales et dont l'action rejoint toutes les régions qui le souhaitent. L'honnêteté la plus élémentaire exige qu'on reconnaisse la québécitude d'un tel Institut. Et que l'on parle d'un Institut Québécois de la Recherche Scientifique si, pour des raisons plus ou moins obscures, on hésite à parler d'un Institut National de la Recherche Scientifique.

2. L'INRS: un modèle

Je veux tenter un effort très particulier pour faire comprendre ma décision de consacrer cette section de mon texte à l'INRS.

---

130. Il s'agit des questionnaires PERPE-supérieur et PERPE-secondaire servant à mesurer la perception étudiante de la relation professeur-étudiant. Pour constater le rayonnement de ces instruments, voir en Annexe 2, la liste des institutions qui ont utilisé l'un ou l'autre des questionnaires PERPE, au printemps 1978.

Dans les brefs paragraphes où il traite du statut de l'INRS, [131] le Livre vert, parce qu'il considère que "la réflexion déjà avancée du milieu permet de restreindre l'éventail des solutions réalistes"[132], n'envisage que des alternatives de mort pour l'INRS: démantèlement, à l'extérieur ou à l'intérieur du réseau de l'Université du Québec, intégration à ce réseau, mais à titre de constituante régulière, dépouillée de son caractère national et de sa position de partenaire privilégié du gouvernement. [133]

Je n'ai pas l'intention de porter en appel ce verdict de peine capitale. Si le gouvernement juge préférable de se débarrasser de ce partenaire fidèle et privilégié, qu'il le fasse: on n'a pas avantage à maintenir en principe une union dont on ne veut plus en fait. Mais devant mourir, je sauverai ma dignité personnelle en n'allant pas supplier mes juges de m'accorder la faveur de vivre. J'aime mieux crever que de survivre par pitié ou par condescendance.

Ceci étant dit, et très sérieusement dit, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte d'indiquer au gouvernement les leçons qu'il peut tirer des dix ans d'existence de l'INRS. L'Institut compte des réalisations desquelles on peut dégager "un enseignement toujours valable ... : la viabilité et l'utilité d'instances de recherche qui, par certains de leurs aspects tout au moins, débordent les cadres forcément restreints et souvent compartimentés des secteurs universitaire, gouvernemental et industriel". [134] Ces leçons, les auteurs du Livre vert ne les tirent pas et je ne m'explique ce fait qu'en supposant que ces auteurs n'ont même pas une connaissance élémentaire de l'Institut.

---

131. LVRS, pp. 137-139.
132. LVRS, p. 139.
133. LVRS, p. 138, 3e et 4e paragraphes.
134. LVRS, p. 188.

Je parlerai donc librement, avec cette liberté fort accrue d'un condamné à mort qui n'a plus rien à perdre. J'indiquerai, afin d'éclairer le gouvernement et de l'aider à éviter d'élaborer une "politique qui s'échafauderait en marge de la réalité (et) serait vite condamnée à l'échec" (135) que l'INRS a de fait servi de modèle (qu'ils en aient été conscients ou non) aux auteurs du Livre vert lorsqu'ils ont entrepris de décrire "un nouveau type d'organismes de recherche" (136) dont la création constituerait "un apport important pour le développement de la recherche scientifique québécoise" (137): les instituts publics de recherche. En somme je dirai au gouvernement: vous ne nourrissez pas une utopie car l'INRS a prouvé de façon quasi prophétique qu'il est possible et rentable de réaliser ce que vous rêvez de faire et d'échapper au déterminisme des "environnements traditionnels". (138)

Je suivrai ici le plus étroitement possible le texte des pages 187 à 192 du Livre vert. J'en dégagerai d'abord les extraits qui définissent les instituts de recherche. Je reprendrai ensuite dans l'ordre où ils apparaissent dans le Livre, les maux dont le gouvernement veut protéger la recherche et les instituts et dirai dans quelle mesure l'INRS a réussi à les éviter.

L'Institut public de recherche: une réplique quasi parfaite de l'INRS

Je me passerai ici de tout commentaire, me contentant de citer le Livre vert, en soulignant les éléments qui, proposés comme caractéristiques

---

135. LVRS, p. 53.
136. LVRS, p. 189.
137. LVRS, p. 187.
138. LVRS, p. 187.

des instituts publics de recherche, correspondent à la réalité de l'INRS tel que je la perçois.

> "La mission unique et spécifique de ces instituts serait la recherche. On s'efforcerait d'intégrer des vues interdisciplinaires dans une perspective qui associerait le progrès des connaissances à la solution de problèmes concrets. Ce mandat permettrait d'éviter aussi bien une vocation unique de recherche fondamentale qu'une préoccupation exclusive d'application. Il permettrait surtout de privilégier une approche thématique plutôt que disciplinaire, c'est à-dire une organisation des recherches en fonction de problèmes plutôt que selon les divisions du savoir en disciplines scientifiques. A cette fin, il serait bon que les utilisateurs et les bénéficiaires éventuels, ainsi que les autres agents intéressés, puissent participer aux délibérations des instances supérieures responsables de l'orientation de ces instituts. On s'assurerait ainsi que ces nouveaux organismes de recherche maintiennent des liens très étroits avec tous les secteurs de recherche que ce soit l'université, l'administration gouvernementale ou l'industrie". (139)

> Disposant d'un personnel indépendant et d'un noyau permanent de chercheurs, ces instituts pourraient aussi faire appel à des professeurs d'université, à des spécialistes des ministères et de l'industrie. Dans chaque cas, cependant, les personnes détachées garderaient des liens étroits avec l'institution à laquelle ils appartiennent. En particulier,

---

139. LVRS, p. 189.

les professeurs d'université qui travailleraient dans ces instituts devraient continuer d'enseigner, notamment au niveau des études supérieures. On pourrait aussi offrir aux étudiants avancés l'occasion de faire dans ces instituts des stages de formation à la recherche. Ce serait là des manières intéressantes de féconder l'enseignement et la recherche tout à la fois. Cependant, ces organismes n'auraient pas de mission d'enseignement". (140)

. . .

"Comme il aurait son autonomie juridique, son mode de financement et ses propres orientations, on verrait bien que chaque institut rende compte de ses activités au gouvernement par l'intermédiaire de son ministre responsable." (141)

"Mission de recherche clairement définie, marge suffisante d'autonomie, souplesse des structures, stabilité financière: voilà autant de caractéristiques qui devraient aider ces instituts à recruter des chercheurs de qualité, à devenir des centres d'excellence et de collaboration intersectorielle et à donner ainsi un souffle nouveau à des domaines jusqu'ici négligés". (142)

Dans les faits, le résultat visible de cette deuxième option pourrait ne pas être très différent de celui de la première hypothèse: on pourrait éventuellement se retrouver avec un certain nombre d'instituts à visées thématiques. La différence tiendrait finalement au fait que, dès le départ, un rattachement institutionnel à un

140. LVRS, p. 189-190.
141. LVRS, p. 190.
142. LVRS, p. 191.

> organisme national constituerait ces instituts en une sorte de réseau intégré et que le développement de ce réseau obéirait à un schéma directeur plutôt qu'à un ensemble d'impératifs particuliers". (143)

Voilà comment, je pense, le fonctionnement de l'INRS vient hanter les nuits de ceux qui rêvent à sa mort.

Délivre-nous du mal

En créant des instituts publics de recherche, le Livre vert veut créer des organismes immunisés contre les maux dont est affligée la recherche scientifique au Québec, et très particulièrement la "recherche universitaire". Voyons ces maux et comment l'INRS ou, à titre d'exemple relativement représentatif, l'INRS-Education a su s'en protéger. (144)

1. La "sectorisation de l'exécution de la recherche", le "cloisonnement, maintes fois déploré, des divers lieux de recherche" et le "manque de collaboration qui en découle". (145)

En moins de sept ans l'INRS-Education a réussi, dans les cadres du programme SAGE: à faire de quelques écoles primaires son laboratoire principal; à associer à ses travaux, non pas comme objets mais comme partenaires: des enseignants, des principaux d'école, des conseillers pédagogiques, des directeurs généraux de commissions scolaires, des professionnels et des cadres de la direction générale du développement pédagogique, du service général des moyens d'enseignement et du service informatique du ministère de l'éducation, des professeurs de deux universités québécoises --Laval et Chicoutimi, et des chercheurs de l'Argentine et des praticiens de l'enseignement en France; à mettre à contribution

---

143. LVRS, p. 192. Pour rendre cet extrait conforme à l'INRS, il suffit de remplacer le terme instituts par le terme centres.

144. Voir note 112, ci-haut.

145. LVRS, p. 187.

certaines maisons d'édition scolaire et à en inquiéter plusieurs autres. Sans compter, dans le cadre des autres programmes du Centre, des projets conjoints avec l'Université de Sherbrooke et la Télé-Université, de même que l'exécution de contrats pour de nombreux organismes tels le ministère des Affaires culturelles, le Collège St-Boniface, la Compagnie Monroe et le Conseil du statut de la femme.

2. "Les difficultés éprouvées par les universités à intégrer la recherche dans le concret de leur vie quotidienne". (146)

La recherche est le pain quotidien de l'INRS. Qu'est-il nécessaire d'ajouter?

Le mal rappelé ici a des symptômes que le Livre vert a décrits et analysés dans son chapitre quatrième. Je crois bon d'y revenir dans le présent contexte.

Symptôme 2.1: Il est difficile d'être chercheur à l'université. (147) Alors qu'à l'INRS les professeurs sont d'abord et avant tout des chercheurs, devant consacrer au plus 20% de leur temps à l'enseignement sauf pour de rares exeptions.

Symptôme 2.2: Le professeur d'université est essentiellement un enseignant. (148) A l'INRS, en vertu même de la convention collective --preuve que l'université peut se donner des lois et règlements appropriés-- le professeur est essentiellement un chercheur.

Symptôme 2.3: Les activités de recherche ne sont pas de fait considérées dans la définition de la tâche professorale. (149) A l'INRS, la recherche définit de 80 à 100 pour cent de la tâche professorale.

---

146. LVRS, p. 187.
147. Voir LVRS, p. 118 et note 40 ci-haut.
148. Voir LVRS, p. 118 et note 41 ci-haut.
149. Voir LVRS, p. 119 et note 42 ci-haut.

Symptôme 2.4: Il n'y a pas de corps constitué d'assistants, de techniciens ou de jeunes chercheurs.[150] A l'INRS les assistants de recherche ont leur syndicat, et les techniciens le leur conjointement avec les professionnels.

Symptôme 2.5: Les assistants de recherche sont des citoyens de seconde zone, une main-d'oeuvre bon marché.[151] A l'INRS, un assistant détenteur d'un diplôme de premier cycle et sans expérience gagne, en 1978-79, un salaire de l'ordre de $15,000. par année et jouit de la panoplie habituelle des avantages sociaux.

Symptôme 2.6: Les chargés de recherche n'ont ni statut ni véritable affiliation syndicale.[152] A l'INRS, professionnels et techniciens sont syndiqués et disposent de plans de carrière semblables à ceux que l'on connaît dans la fonction publique.

Symptôme 2.7: Le professeur-chercheur est comme un apatride dans le monde de l'université.[153] A l'INRS, le professeur est choisi par un Centre et y est clairement rattaché, de sorte qu'il n'a pas possibilité de douter à quelle enseigne il loge.

3. "L'absence d'infrastructures permanentes des centres universitaires de recherche".[154]

Je pense qu'il est juste de dire que l'INRS a su, malgré des budgets d'austérité, maintenir dans chacun de ses centres les services essen-

---

150. Voir LVRS, p. 119 et note 44 ci-haut.
151. Voir LVRS, p. 120 et note 46, ci-haut.
152. Voir LVRS, p. 120 et note 47, ci-haut.
153. Voir LVRS, pp. 120-121 et note 48, ci-haut.
154. LVRS, p. 187.

tiels de secrétariat, de messagerie, de communication, etc. jugés nécessaires par le Livre vert. (155)

Quant à ce qui concerne la bibliothèque, le Centre de calcul, les règles administratives facilitant l'échange du personnel, (156) mon expérience à l'INRS-Education me permet de faire le bilan suivant.

Avec un budget annuel de moins de dix mille dollars, le service de documentation de l'INRS-Education maintient une bibliothèque spécialisée qui satisfait les chercheurs du Centre. Grâce aux prêts entre bilbiothèques et au système Badaduq, les ressources accessibles dépassent très largement les collections conservées au Centre. Par la publication d'un "répertoire des écrits de l'INRS-Education" et grâce à la signalisation de ces mêmes écrits dans les bulletins québécois, canadiens et étrangers, le Centre met l'information dont il dispose à la portée des autres chercheurs et des milieux qu'il sert, courtcircuitant ainsi "les rivalités et les heurts...(qui) nuisent à la diffusion de l'information."(157)

Pour ce qui est des échanges de personnel, l'INRS-éducation, entre 1973-74 et 1979-80, a profité des services d'un ou de deux professionnels

---

155. "Nous avons assez longuement traité de ces problèmes de vie quotidienne pour qu'il ne soit pas la peine d'y revenir ici. Rappelons seulement les carences ... de l'infrastructure de soutien ... de la recherche... Il s'agit seulement de s'assurer que, dans les unités où ils évoluent quotidiennement, les chercheurs peuvent obtenir le soutien administratif et matériel dont ils ont besoin --et on sait que bien souvent, ils ont davantage besoin d'un soutien organisationnel simple que de nouvelles ressources financières. On peut également penser à une gestion des ressources matérielles (locaux, mobilier, messageries, etc.) qui, au niveau de la faculté ou du département, ferait systématiquement leur part aux activités de recherche." (LVRS, p. 134).

156. "Développement coordonné des bibliothèques et des centres de calculs et possibilités accrues d'accès réciproques, règles administratives facilitant la mobilité et les échanges de personnel, etc.", voilà autant d'objectifs que le milieu universitaire, dit le Livre vert, a encore à atteindre. (LVRS, p. 128).

157. LVRS, p. 42.

du Service des Moyens d'enseignement du ministère de l'Education pendant quatre ans, accueilli un coopérant français pendant dix mois pour fins de travail dans le dossier "éducation économique" et prêté deux membres de son personnel: un professeur pendant un an à la Société de mathématiques appliquées et un agent de recherche pendant deux ans à la direction générale du développement pédagogique. Et tout cela dans le cadre de ses règles administratives courantes.

4. "On ne voit pas facilement comment soutenir, par des fonds publics le fonctionnement d'un centre de recherche". (158)

Le mal du financement en est un contre lequel l'INRS n'a pas su parfaitement se défendre. Et de l'histoire du financement de l'Institut on peut tirer des leçons de choses pour l'avenir.

Le mode de financement des futurs instituts publics est "à inventer"(159) mais le Livre vert ouvre déjà des pistes en souhaitant pour eux un financement stable.(160) Il faudrait ajouter "et adéquat", ce que fait implicitement mais partiellement le Livre vert, en envisageant pour ces instituts "un personnel indépendant et ... un noyau permanent de chercheurs", (161) mais sans mentionner un noyau permanent de personnel de soutien.

Voilà un type de financement auquel rêve l'INRS depuis 1974: qu'on lui reconnaisse le droit à un nombre minimum de chercheurs permanents (le "noyau") et qu'on lui accorde une subvention générale à peu près égale à la masse des dépenses considérées comme salaires de ce personnel. C'est d'ailleurs de cette façon que le ministère de l'Education finance

---

158. LVRS, p. 188.

159. LVRS, p. 189.

160. "Mission de recherche clairement définie, marge suffisante d'autonomie, souplesse des structures, stabilité financière: voilà autant de caractéristiques (de) ... ces instituts". (LVRS, p. 191).

161. LVRS, p. 189.

l'ensemble des universités québécoises qui ont reçu de 1972-73 à 1975-76 des subventions générales équivalant à plus de 100% des dépenses considérées par le MEQ comme salaires,[162] à l'exception de l'INRS dont la subvention d'équilibre a représenté, à certaines années de cette période, une proportion aussi faible que 60% des salaires de son personnel régulier et qui n'a jamais atteint le 100%.

Stable mais inadéquat, le financement de l'INRS a forcé les professeurs-chercheurs tout autant que les administrateurs à des prouesses souvent héroïques pour permettre d'équilibrer les budgets des centres, des services, de l'Institut. Et l'on peut se demander par quel miracle on a pu assurer le maintien d'une infrastructure de la recherche alors qu'année après année il fallait trouver de l'argent pour faire le paiement des salaires du personnel régulier. C'est une situation que je souhaite ne pas voir se répéter pour les instituts publics de recherche, d'autant moins qu'elle force les chercheurs dans un centre comme l'INRS-Education à consacrer 25% de leur temps à faire des demandes de subvention ou à chercher des contrats.[163]

5. Absence radicale de planification et priorités non identifiées.

Le thème de la planification et celui de la définition de priorités a fait l'objet de développements majeurs dans le Livre vert. Il n'est donc pas étonnant de lire que "la préparation et l'examen des dossiers pouvant mener à la création d'un institut (public de recherche) devraient

---

162. La direction administrative de l'INRS m'informe que, durant ces années, l'expression
$$\left(\frac{\text{Subventions générales du MEQ aux universités québécoises}}{\text{Dépenses considérées comme salaires par le MEQ}}\right)$$
a donné les coefficients suivants:

1972-73:	1.0259	1974-75:	1.0387
1973-74:	1.0261	1975-76:	1.06

163. Le financement inadéquat de l'INRS a eu de plus des conséquences d'un ordre bien différent et, à mon sens, beaucoup plus graves. Je traite de ces conséquences en Annexe 4, sous le titre "Exclusivité d'emploi et coûts de la recherche universitaire commanditée".

évidemment se faire dans le cadre ordonné d'un processus de planification de la recherche au Québec". (164)

"La planification est une technique d'organisation qui permet aux agents de décision de faire des choix plus éclairés à partir d'objectifs bien définis, d'établir un état provisionnel des diverses ressources nécessaires à leur réalisation et de prévoir les conséquences de leur mise en oeuvre. Comment alors ne pas accepter une certaine part de planification, si celle-ci contribue à rendre plus efficaces les efforts de chacun?"(165)

Les plans, et très particulièrement les plans quinquennaux, sont une des "marques de commerce" de l'INRS. Ces plans identifient des programmes de recherche, prévoient leur déroulement dans le temps, évaluent les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur poursuite. Qui plus est, les plans de l'INRS évitent la globalité: ils sont la somme des plans de chacun des centres, manifestant ainsi l'équilibre recherché entre les diverses missions de l'Institut ou l'importance relative accordée à chacune d'entre elles.

"Certains diront qu'il est impossible de planifier une activité qui porte précisément sur l'inconnu; d'autres allégueront que toute tentative de planification de la recherche équivaudrait à préjuger des résultats, voire à 'planifier le hasard'". (166) Pourtant, dans le domaine de la recherche scientifique au Québec, "on voit mal comment on pourrait continuer à ne pas prévoir de véritables séquences d'objectifs". (167)

Dans son mémoire de création (168) qui lui tenait lieu de premier plan quinquennal, l'INRS-Education s'imposait neuf séquences d'objectifs

---

164. LVRS, p. 190.
165. LVRS, p. 66.
166. LVRS, p. 67.
167. LVRS, p. 128.
168. "Mémoire de création du centre INRS-Education". Québec et Montréal: INRS-Education, document D-6, 28 janvier 1974. Voir plus particulièrement les pages 24 à 40.

spécifiques, prévues comme parallèles dans le temps mais s'insérant dans une structure d'ensemble. Après cinq ans, l'on constate que des 54 objectifs retenus lors de l'élaboration du plan, 26 ont été substantiellement atteints, 10 l'ont été partiellement, tandis que les 18 autres ou bien n'ont pas été atteints ou bien n'ont pas été poursuivis. Notre mémoire de création était-il un exercice de planification du hasard? Si oui, il faut reconnaître que le hasard se laisse assez facilement planifier.

La planification "ne saurait se satisfaire de l'horizon à très court terme qui caractérise trop de décisions touchant la recherche au Québec. ... (Tout comme aux Etats-Unis, il nous faudrait penser à) un plan couvrant une période d'au moins cinq années". (169)

L'expérience de l'INRS-Education le confirme: la rentabilité d'un effort majeur de recherche exige un investissement important de temps, et une période de cinq années a été nécessaire au programme SAGE pour commencer à rayonner de façon importante dans le milieu. Le programme PERPE, commencé ailleurs mais terminé à l'INRS-Education, a exigé dix ans de travail.

Il faut ajouter que l'existence d'un plan n'empêche pas des travaux ponctuels, ni la solution, à l'occasion, de problèmes du moment. L'INRS-Education a su répondre à plusieurs demandes imprévisibles au moment de la confection de son premier plan quinquennal, (170) sans pour autant dévier de ce plan d'ensemble.

"L'abandon aux seuls chercheurs du soin de choisir leurs sujets d'étude, ... l'établissement d'un système de recherche sur la somme des initiatives

---

169. LVRS, pp. 67-68.

170. Par exemple, une demande de la Compagnie Monroe pour l'évaluation de la calculatrice auto-correctrice Classmate 88 et une demande du Conservatoire du Québec pour l'évaluation des programmes d'enseignement des arts d'interprétation.

personnelles" (171) a privilégié "le savoir académique et le développement tous azimuts de la recherche, souvent au détriment d'une contribution efficace à la solution des problèmes sociaux contemporains". (172)

L'histoire est radicalement différente à l'INRS. La définition des programmes de recherche d'un centre n'est pas laissée à la fantaisie des individus, mais confiée à l'assemblée des professeurs, qui n'y procède qu'après consultation de l'assemblée des membres du centre, de son comité de direction et de son comité de liaison où siègent en majorité des personnes extérieures au Centre. Au surplus, les programmes ainsi définis nécessitent l'approbation du Conseil d'administration, qui se réserve le droit de prendre avis de la Commission des études et de la Commission scientifique, pour devenir opérationnels. Une telle façon de faire a des conséquences majeures. Entre autres, elle rend très difficile le recrutement de professeurs-chercheurs, qui ne sont pas, à l'INRS, engagés pour suivre leur voie mais pour oeuvrer dans des programmes définis et elle provoque --c'est en tout cas une constante dans la brève histoire de l'INRS-Education-- un roulement de personnel qui, s'il a l'avantage de prévenir le vieillissement du corps professoral, rend souvent pénible la poursuite des objectifs du plan. Mais elle donne aussi des résultats. Après PERPE et après SAGE, je n'hésiterais pas, s'il le fallait, même en sachant que ce serait au prix de drames dans la carrière professionnelle d'un bon nombre d'individus et au détriment du développement tous azimuts de la recherche, à refaire le chemin que j'ai parcouru à l'INRS-Education de 1972 à 1979, parce que ce chemin a mené à des contributions efficaces à la solution de problèmes contemporains de l'éducation au Québec.

---

171. LVRS, p. 46.

172. LVRS, p. 47.

Dans un contexte socio-économique où les ressources ne sont pas illimitées, la planification en soi ne suffit pas: il faut aussi établir des priorités. Or "qui dit priorité, dit choix et sacrifices".(173)

"On l'a dit et redit: on ne peut continuer à vouloir couvrir tous les champs de recherche et il est urgent que l'on procède à un choix d'objectifs prioritaires pour la recherche..."(174) "Le temps ... est ... venu de se demander si toute recherche scientifique, pourvu qu'elle soit bonne et de haute qualité, s'impose avec la même urgence".(175)

Les mots priorité, choix et sacrifice caractérisent l'histoire de l'INRS-Education. Dès 1974, notre priorité était nette: oeuvrer à l'opérationnalisation de la politique du progrès continu au niveau primaire. Cela a imposé des choix: avec des ressources limitées, nous avons opté de donner préférence à l'enseignement des langues (français et anglais) et des mathématiques. Cela a imposé des sacrifices: alors que SAGE s'accaparait la moitié du budget du centre, la deuxième moitié du budget était partagée entre trois autres programmes On imagine que bien des projets sont demeurés dans les tiroirs des chercheurs ou n'ont eu qu'une place marginale dans les activités du centre. Tout cela n'aurait pas été possible, et ni SAGE ni l'INRS-Education ne seraient aujourd'hui ce qu'ils sont, si chaque chercheur s'était "avéré plus jaloux de ses prérogatives et plus soucieux de sa croissance que de sa participation à un réseau" (176) d'activités découlant de choix délibérés.

"A la vérité, tout le monde semble assez unanime à reconnaître la nécessité et l'urgence de fixer des priorités. Les difficultés surgissent

---

173. LVRS, p. 116 .
174. LVRS, p. 125.
175. LVRS, p. 66.
176. LVRS, p. 42.

quand il s'agit de procéder effectivement à l'entreprise. Qui va déterminer ces priorités et selon quels critères? Les universités elles-mêmes? Et alors, qui va devoir arbitrer ce découpage? Si on confie l'arbitrage aux universités elles-mêmes, tombera-t-on dans les ornières des partages à l'amiable ou du repliement des institutions universitaires sur elles-mêmes? Si le gouvernement s'y emploie directement, assistera-t-on à une politisation des débats ou à un empiètement sur l'autonomie traditionnelle des universités?" (177)
En tout état de cause, "il faudrait peut-être se demander s'il ne serait pas souhaitable que des représentants de l'Etat soient associés à toutes les étapes importantes de ... ce processus" de choix des priorités. (178)

L'INRS-Education ne s'est engagé dans SAGE qu'avec l'approbation formelle du ministère de l'Education et de la direction générale de ce ministère la plus immédiatement concernée par ce programme. (179)

Il fallait nous assurer que ce que nous percevions comme une priorité fondamentale du ministère en était bien une et que ce que nous proposions de faire pour faciliter son opérationnalisation était acceptable aux yeux du ministère. Un comité bipartite (DGEES-INRS-Education) a mis près d'un an à examiner ces questions. Une fois le programme SAGE accepté en principe, nous avons convenu, avec le sous-ministre de l'éducation, (180) de le coiffer d'un comité directeur où siégaient en majorité des représentants du ministère de l'éducation. Nous nous assurions ainsi de l'association de représentants de l'Etat à toutes les étapes du programme. Cette association du centre et du ministère s'est avérée fort

---

177. LVRS, p. 115.

178. LVRS, p. 127.

179. La direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, devenue depuis la direction générale du développement pédagogique.

180. Voir en Annexe 3, une partie de la correspondance échangée à ce sujet entre le sous-ministre de l'éducation et le directeur de l'INRS-Education.

rentable et n'a porté atteinte ni à notre "autonomie universitaire" ni à notre liberté scientifique, ni à notre dignité de chercheur.

Deux souhaits pour finir

J'ai clairement exprimé, dans la première section de ce mémoire, mon accord avec la proposition que fait le Livre vert de créer des instituts publics de recherche. On comprendra peut-être mieux à ce point-ci la raison profonde de mon accord: ces instituts ressemblent tellement à l'INRS, lui aussi public, mais national en plus, que je ne puis douter de leur pertinence.

A ces instituts, je souhaite un climat de travail comme celui que j'ai connu à l'INRS et de pouvoir compter sur la collaboration de scientifiques de l'envergure de ceux que je côtoie à l'Institut depuis sept ans.

A mes collègues de l'Institut, je souhaite, si le gouvernement maintient son arrêt de mort de l'INRS, d'hériter d'un transfert non pas dans une université traditionnelle où la recherche, dans la morosité, ne réussit pas à prendre pied (ce serait le supplice après la mort) mais dans un de ces instituts où ils auraient toutes les chances de se sentir "chez-eux".

CONCLUSION

Après la parution du Livre vert sur l'école primaire et secondaire, le ministre Jacques-Yvan Morin s'est imposé de présider une interminable, mais je présume aussi éclairante qu'épuisante, série d'audiences publiques. On peut ou non être d'accord avec la politique énoncée à la suite de ces consultations. Mais on ne peut reprocher au ministre Morin de ne pas avoir pris le soin d'écouter ce que le milieu avait à dire. Je me demande de fait si le Québec a jamais eu un ministre de l'éducation aussi bien au courant des problèmes de l'enseignement primaire et secondaire. Il est rassurant de voir un ministre établir ses politiques sur des connaissances aussi immédiates du milieu.

Le dossier de la recherche scientifique n'est certes pas moins important que celui de l'enseignement primaire et secondaire. Il est en tout cas trop important pour être confié à un fonctionnaire qui, si haut placé qu'il soit, serait un filtre ou un écran entre la communauté scientifique et le ministre d'Etat au développement culturel.

La démocratie à laquelle nous a habitués le présent gouvernement et le précédent créé par le ministre Jacques-Yvan Morin ne laissent pas de choix: le ministre d'Etat au développement culturel se dégagerait d'une partie de sa responsabilité en ne présidant pas lui-même les audiences publiques qui permettront aux citoyens de dire ce qu'ils pensent des éléments que propose le gouvernement <u>pour une politique québécoise de la recherche scientifique</u>.

ANNEXE 1

LA DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FORMATION DE CHERCHEURS ET D'ACTION CONCERTEE POUR 1974-75:

OBSERVATIONS

STATISTIQUES

QUESTIONS

SUGGESTIONS

Préparé par: Gilles Dussault, Ed. D.
Responsable du dossier
INRS-éducation.

JUILLET 1974

CIRCULATION INTERNE: INRS

INTRODUCTION

Il est de notoriété publique que la Direction générale de l'enseignement supérieur (MEQ) fait appel presque exclusivement à des scientifiques québécois pour constituer les comités d'appréciation chargés de recommander au comité-conseil du programme FCAC l'octroi de subventions pour la formation de chercheurs et d'action concertée.

Même si les critères pour le choix des membres des comités d'appréciation ne sont pas publiés, il est évident que les scientifiques choisis le sont pour chacun des comités, en raison de leur appartenance à un champs d'études ou à une des disciplines qui spécifient chaque comité. Il est de même assez évident qu'un grand nombre des membres de ces comités sont des chercheurs actifs dans leurs domaines particuliers.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les membres des comités d'appréciation soumettent eux-mêmes des demandes de subvention pour la formation de chercheurs et d'action concertée. Comme par ailleurs les demandes de subvention au FCAC sont examinées par des comités spécialisés, il n'est pas non plus surprenant que les demandes soumises par un chercheur membre d'un comité d'appréciation soient examinées par le comité dont il est membre: on concevrait mal qu'une demande en sciences de l'éducation soit soumise à un comité autre que celui des sciences de l'éducation pour l'unique raison que le demandeur est membre du comité des sciences de l'éducation. Il faut ajouter que la coutume veut que lorsque la demande soumise par un membre du comité est examinée, ce membre soit invité à s'absenter temporairement du comité.

On peut toutefois se demander si les subventions recommandées par les divers comités d'évaluation pour leurs membres sont comparables à celles qui sont recommandées pour les autres chercheurs non-membres des comités d'évaluation. Les statistiques et autres informations fournies par le DGES permettent de répondre à cette question, comme on le verra dans les prochaines sections.

STATISTIQUES

Le document DGES-FCAC-74-08 d'avril 1974 et intitulé "Les subventions de formation des chercheurs et d'action concertée, Equipes, Crédits alloués, Exercice 1974-75" donne la liste des équipes subventionnées et, en appendice, la liste des membres du comité-conseil et des comités d'appréciation. C'est à partir de ces statistiques et informations qu'ont été constitués les tableaux qui suivent.

Les sept tableaux qui suivent ont tous la même facture.

Le titre du tableau correspond au titre du comité d'évaluation.

Les deux premières données de chaque tableau indiquent le nombre total de subventions accordées dans un groupe de disciplines et le nombre de subventions accordées dans ce même groupe de disciplines aux membres du comité d'appréciation. Vient ensuite le pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'évaluation.

Le quatrième élément du tableau indique le montant total accordé en subvention dans le groupe de disciplines et le cinquième élément le montant accordé aux membres du comité d'appréciation. Suit le pourcentage des montants accordés aux membres du comité.

Les deux derniers éléments du tableau donnent la moyenne générale des subventions accordées dans un groupe de disciplines et la moyenne des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation pour ce même groupe de disciplines.

Les sept tableaux correspondent, dans l'ordre, aux sept comités d'appréciation mentionnés en Appendice I du document DGES-FCAC-74-08.

Dans chacun de ces sept tableaux, l'on a encadré, pour faciliter leur comparaison, (1) le pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation et le pourcentage du montant total accordé à ces mêmes personnes, et (2) la moyenne des montants de subvention dans le secteur concerné, la moyenne des montants de subvention accordés aux membres du comité d'appréciation, et la moyenne des montants de subvention accordés aux membres de ce comité.

TABLEAU I

MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE

1.	Nombre total de subventions accordées.	63
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	5
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2 x 100}}{\text{No 1}}$	7.9%
4.	Montant total des subventions accordées.	1,106,640.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation:	106,000.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5 x 100}}{\text{No 4}}$	9.6%
7.	Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	17,563.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	21,200.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4 - No 5}}{\text{No 1 - No 2}}$	17,252.

TABLEAU 2

CHIMIE ET SCIENCES DE LA TERRE

1.	Nombre total de subventions accordées.	59
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	2
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2 x 100}}{\text{No 1}}$	3.4%
4.	Montant total des subventions accordées.	1,102,500.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	42,000.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5 x 100}}{\text{No 4}}$	3.8%
7.	Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	19,144.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	21,000.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4 - no 5}}{\text{No 1 - no 2}}$	18,603.

TABLEAU 3

SCIENCES DE LA VIE (BIOLOGIQUES)

1.	Nombre total de subventions accordées	66
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	2
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2} \times 100}{\text{No 1}}$	3.0% / 2.7%
4.	Montant total des subventions accordées.	587,800.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	16,000.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5} \times 100}{\text{No 4}}$	
7.	Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	8,894.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	8,000.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4} - \text{No 5}}{\text{No 1} - \text{No 2}}$	8,934.

TABLEAU 4

SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, PHILOSOPHIE, PSYCHOLOGIE ET RELIGION

1.	Nombre total de subventions accordées.	35
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	5
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2} \times 100}{\text{No I}}$	14.3% ↕ 15.3%
4.	Montant total des subventions accordées.	628,560.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	96,420.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5} \times 100}{\text{No 4}}$	
7.	Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	17,959. ↕ 19,284.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	↕ 17,738.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4} - \text{No 5}}{\text{No 1} - \text{No 2}}$	

TABLEAU 5

GEOGRAPHIE, ECONOMIQUE, POLITIQUE ET DROIT

1. Montant total de subventions accordées.	37
2. Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	3
3. Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2 x 100}}{\text{No 1}}$	8.1%
4. Montant total des subventions accordées.	470,500.
5. Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	52,000.
6. Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5 x 100}}{\text{No 4}}$	11.1%
7. Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	12,716.
8. Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	14,000.
9. Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4 - No 5}}{\text{No 1 - No 2}}$	12,015.

TABLEAU 6

SCIENCES DE L'EDUCATION

1.	Nombre total de subventions accordées.	42
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	5
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2 x 100}}{\text{No 1}}$	11.9%
4.	Montant total des subventions accordées.	715,000.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	249,500.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5 x 100}}{\text{No 4}}$	34.9%
7.	Moyenne des montants accordés par subvention: $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	17,023.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	49,900.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4 - No 5}}{\text{No 1 - No 2}}$	12,554.

TABLEAU 7

HISTOIRE, ARTS, LITTERATURE ET LINGUISTIQUE

1.	Nombre total de subventions accordées.	30
2.	Nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	4
3.	Pourcentage du nombre de subventions accordées aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 2 x 100}}{\text{No 1}}$	13.3% ↕ 17.3%
4.	Montant total des subventions accordées.	365,632.
5.	Montant des subventions accordées aux membres du comité d'appréciation.	63,250.
6.	Pourcentage du montant total accordé aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5 x 100}}{\text{No 4}}$	
7.	Moyenne des montants accordés par subvention. $\frac{\text{No 4}}{\text{No 1}}$	12,188.
8.	Moyenne des montants accordés aux membres du comité d'appréciation: $\frac{\text{No 5}}{\text{No 2}}$	15,813.
9.	Moyenne des montants accordés aux non-membres du comité: $\frac{\text{No 4 - No 5}}{\text{No 1 - No 2}}$	11,630.

Des sept tableaux qui précèdent se dégage assez nettement une tendance, soit celle des comités d'appréciation d'accorder à leurs membres des subventions légèrement plus élevées que celles octroyées aux non-membres de ces comités.

Il y a toutefois deux exceptions notables à cette tendance. La première, celle du comité des sciences de la vie qui accorde proportionnellement moins à ses membres qu'aux autres chercheurs de ce secteur non-membres du comité. La seconde, celle du comité des sciences de l'éducation qui accorde à ses membres non seulement près de 35% du montant total des subventions de ce secteur mais aussi des subventions qui, en moyenne, soit quatre fois plus élevées que celles données aux chercheurs de ce domaine non-membres du comité d'appréciation.

Le tableau 8 regroupe les différences entre les membres et les non-membres des sept comités d'appréciation.

La première colonne indique la différence entre le pourcentage du montant total de subvention accordé aux membres du comité d'appréciation et le pourcentage du nombre total de subventions accordé dans chaque secteur. Dans tous les secteurs sauf l'éducation, la différence est minime entre ces deux pourcentages, quoiqu'elle favorise les membres des comités.

La deuxième colonne indique la différence entre la moyenne des montants accordés aux membres des comités d'appréciation et la moyenne des montants accordés aux non-membres de ces comités. Ici encore, et toujours sans tenir compte du cas de l'éducation, la différence favorise légèrement les membres des comités.

TABLEAU 8

DIFFERENCES ENTRE MEMBRES ET NON-MEMBRES

DES SEPT COMITES D'APPRECIATION

Comités sectoriels	Différence entre % du montant total accordé aux membres du comité et % du nombre total des subventions accordées.	Différence entre moyenne des montants accordés aux membres et moyenne des montants accordés aux non-membres du comité	Différence entre moyenne des montants accordés aux membres du comité et moyenne générale des montants accordés par subvention.
Mathématiques et physique	1.7	3,948	3,637
Chimie et sciences de la terre	0.4	2,397	1,856
Sciences de la vie (biologiques)	-0.3	-934	-894
Sociologie, anthropologie, philosophie, psychologie et religion	1.0	1,546	1,325
Géographie, économique politique et droit	3.0	1,985	1,284
Sciences de l'éducation	23.0	37,346	32,877
Histoire, arts, littérature et linguistique	4.0	4,183	3,625
Moyenne générale	4.68	7,343	6,244
Moyenne sans les sciences de l'éducation	1.63	2,343	1,954

La troisième colonne fait la différence entre la moyenne des montants accordés aux membres des comités d'appréciation et la moyenne générale des montants accordés aux chercheurs dans chaque secteur. La différence favorise, comme dans la seconde colonne, les membres des comités d'appréciation.

L'on indique deux moyennes au bas du tableau. La moyenne générale risque d'induire en erreur, à cause du cas exceptionnel de l'éducation.

La moyenne pour les six secteurs autres que l'éducation indique que les membres des comités d'appréciation profitent de subventions qui sont à peu près de $2,000. supérieures soit à la moyenne générale des subventions sectorielles, soit à la moyenne des subventions accordées aux non-membres des comités. Nous considérons comme fort acceptable cette différence, compte-tenu qu'on peut présumer que les chercheurs membres des comités d'appréciation ne sont pas les moins éminents dans leurs secteurs respectifs.

Le cas des sciences de l'éducation est beaucoup plus problématique. Par comparaison avec la moyenne des six autres secteurs, l'écart des % de la première colonne du tableau 8 est quatorze fois (14) plus élevée, la différence indiquée dans la colonne deux est seize fois (16) plus grande, et la différence inscrite dans la troisième colonne est près de dix-sept fois (17) plus grande.

Tout se passe comme s'il y avait, en éducation au Québec, deux groupes distincts de chercheurs: des chercheurs éminents, dont la presque totalité ont été membres du comité d'appréciation en 1973-74, et des chercheurs moyens qui sont la grande majorité. Cela est peut-être vrai, mais l'on manque des données empiriques qui permettraient de justifier une telle distinction. Si l'on devait se fier uniquement aux données du tableau 9, cette distinction ne ferait aucun doute!

TABLEAU 9

DISTRIBUTION, PAR ORDRE DE GRANDEUR, DES SUBVENTIONS DU FCAC EN SCIENCES DE L'EDUCATION, POUR 1974-75, ENTRE LES CHERCHEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES DU COMITE D'APPRECIATION

MONTANTS	CHERCHEURS NON-MEMBRES DU COMITE	CHERCHEURS MEMBRES DU COMITE	TOTAL
100,000 et plus		1	1
50,000 - 99,999		1	1
25,000 - 49,999	2	3	5
20,000 - 24,999	4		4
15,000 - 19,999	5		5
10,000 - 14,999	7		7
5,000 - 9,999	9		9
moins de 5,000	10		10
N	37	5	42
$\bar{M}$	12,554	49,900	17,023

QUESTIONS ET SUGGESTIONS

QUESTIONS

Les deux premières questions que nous soulevons concernent le secteur des sciences de l'éducation.

1. - Peut-on expliquer l'écart exceptionnel créé entre les membres et les non-membres du comité d'appréciation en ce qui concerne les subventions accordées en éducation par le FCAC pour 1974-75?

2.- Pourrait-on obtenir des responsables du programme FCAC, pour les années antérieures, des tableaux semblables aux tableaux 6, 8 et 9 du présent document?

Nos trois autres questions sont d'ordre plus général:

3.- Les responsables du programme FCAC pourraient-ils fournir, pour 1974-75 et durant les années futures, des informations sur le nombre de demandes soumises dans les divers secteurs ainsi que le nom du chercheur principal pour chaque demande? (Cette information permettrait d'obtenir le nombre de demandes refusées aux membres et aux non-membres des comités d'appréciation).

4.- Les responsables du programme FCAC pourraient-ils demander aux divers comités d'appréciation de faire la synthèse des raisons pour lesquelles les demandes rejetées l'ont été et des raisons pour lesquelles les demandes acceptées l'ont été?

5.- Les responsables du programme FCAC pourraient-ils rendre accessibles aux chercheurs les informations recueillies en réponse à la question 4 ci-dessus?

SUGGESTIONS

Ces suggestions sont d'ordre général. Elles visent essentiellement à prévenir que ne se reproduisent, sans raisons majeures, des situations comme celle que l'on observe en sciences de l'éducation (FCAC) en 1974-75.

(A) Que les responsables du FCAC rendent publics les critères utilisés pour le choix des membres des comités d'appréciation.

(B) Que les responsables du programme FCAC invitent les chercheurs à analyser les critères utilisés pour le choix des membres des comités d'appréciation et à proposer des modifications à ces critères, s'ils le jugent à propos.

(C) Que les responsables du programme FCAC invitent les chercheurs à proposer des solutions qui permettraient d'atténuer la situation de conflit d'intérêts dans laquelle se trouvent les membres des comités d'appréciation.

(D) Que les responsables du programme FCAC transmettent au comité - conseil du programme les suggestions faites par les chercheurs en ce qui concerne les points mentionnés en (B) et (C) ci-dessus et fassent ultérieurement connaître aux chercheurs tant les suggestions faites par ces derniers que les recommandations éventuelles du comité -conseil.

CONCLUSION

Ce document a tenté de formuler les interrogations, sinon les inquiétudes, qu'à provoquées chez son auteur la lecture du document DGES-FCAC-74-08. Le document n'a pour l'instant qu'une vocation interne à l'INRS. Des réactions qui parviendront de ce milieu à l'auteur dépendra la stratégie future. C'est dire que tout commentaire sur ce texte sera le bienvenu.

Nous tenons à dire, pour conclure, que nous apprécions au plus haut point l'ouverture d'esprit et l'honnêteté aussi courageuse que démocratique des responsables de la DGES et du programme FCAC qui ont rendu publiques autant d'informations sur les subventions de formation de chercheurs et d'action concertée (équipe) pour l'exercice 1974-75.

ANNEXE 2

LISTE DES INSTITUTIONS QUI ONT UTILISE
LE PERPE SECONDAIRE
AU PRINTEMPS 1978

Collège l'Assomption
270, boul. l'Ange-Gardien
l'Assomption

Polyvalente Horizon Jeunesse
155 est, boul. Ste-Rose
Auteuil, Laval

Ecole l'Assomption
1035 rue Bellechasse
Montréal
H2S 1Y4

Ecole Sophie Barat
1239, boul. Gouin Est
Montréal

Ecole Sec. Marie-Médiatrice
6200 des Ecoles
Montréal
H2G 2J5

Ecole Calixa Lavallée
Montréal

Ecole Stella Maris
Montréal

Ecole Paul VI
201 rue Dallaire
C.P. 1086
Rouyn

Ecole Secondaire Jean XXIII
1301 Dawson
Dorval

Campus Notre-Dame-de-Foy
5000 rue St-Félix
Cap Rouge, G0A 1K0

Polyvalente de Charlesbourg
800 Place Sorbonne
Charlesbourg

Polyvalente La Porte du Nord
265, rue Lanctot
Chibougamau, G8P 1C1

Polyvalente Notre-Dame-des-Laurentides
120, rue de la Polyvalente
Notre-Dame-des-Laurentides
G0A 2S0

Polyvalente de Thetford
561, St-Patrick
Thetford Mines, G6G 5W1

Polyvalente St-Anselme
105, boul. Bégin
St-Anselme
G0R 2N0

Ecole Secondaire Lavallière
9255 ave De Laval
Charlesbourg
G1G 4K1

Séminaire St-Joseph
858 Laviolette
Trois-Rivières

C.R. de la Chaudière
155 A, 35e rue,
Ville St-Georges
G5Y 2P7

Polyvalente Beauharnois
200 rue Ellice
Beauharnois, J6N 1Y1

Ecole Secondaire Lafontaine
950 Mélançon
Chicoutimi

C.S.R. Louis Hémon
Ecole Cité Etudiante
777 boul. de la Jeunesse
Roberval, G8N 2N9

Télé-Université
3108 Chemin Ste-Foy
Sainte-Foy, G1X 1P8

Pavillon de l'Automobile
125 ouest, des Commissaires
Québec

Externat St-Jean-Eudes
2350 ave du Colisée
Québec

Séminaire Ste-Marie
5655 boul. des Hêtres
Shawinigan

Ecole Secondaire Classique Villa Maria
4245, boul. Décarie
Montréal, H3A 3K4

LISTE DES INSTITUTIONS QUI ONT UTILISE
LE PERPE SUPERIEUR
AU PRINTEMPS 1978

Collège André Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal, H2M 1M3

Collège André Laurendeau
111 rue Lapierre
Ville La Salle
H8N 2J4

Cegep du Bois-de-Boulogne
10,500 Bois-de-Boulogne
Montréal, H4N 1L3

Collège de St-Félicien
1298 rue Leclerc
St-Félicien

Cegep F.X. Garneau
1660, boul. de l'Entente
C.P. 6300
Sillery, G1T 2S3

Campus de Granby
50, St-Joseph
Granby, J2G 6T6

Cegep de Jonquière
65, St-Hubert
Jonquière
G7X 7W2

Cegep de St-Jérôme
455, rue Fournier
St-Jérôme

Collège de l'Assomption
270, boul. l'Ange-Gardien
L'Assomption

Cegep Lionel Groulx
100, rue Duquet
Ste-Thérèse, J7E 3G6

Cegep Lévis-Lauzon
205, Mgr Bourget
Lauzon

Cegep de Limoilou
1300, 8e avenue
Québec, G1K 7H3

Cegep de la Pocatière
La Pocatière
P.Qué

Collège de Lévis
9, rue Mgr Gosselin
Lévis

Campus Manicouagan
537, boul. Blanche
Hauterive, G5C 2B2

Cegep de Montmorency
475, boul. de l'Avenir
Laval-des-Rapides
H7N 5H9

Cegep de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
Hull, J8X 3X8

Cegep de Rimouski
60 ouest, de l'Evêché
Rimouski, G5L 4H6

Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, J9X 5E5

Collège de Sherbrooke
475, du Parc
Sherbrooke, J1H 5M7

Collège de St-Jean
30, boul. du Séminaire
Saint-Jean

Cegep de Trois-Rivières
3500 de Courval
Trois-Rivières

Télé-Université
3108, Chemin Ste-Foy
Sainte-Foy

Cegep de Valleyfield
169, rue Champlain
VAlleyfield, J6T 1X6

Collège du Vieux Montréal
255 est, rue Ontario
C.P. 1444, Station N
Montréal, H2X 3M8

Collège Algonquin
1385, ave Woodroffe
Ottawa, Ontario
K2G 1V8

Comosun College
1950 Landsdown Road
Victoria, B.C.
V8P 5J2

Grant MacEwan Community College
Box 1796
Edmonton
Alberta, T5J 2P2

Ridgetown College
Ridgetown
Ontario, NOP 2C0

Université de Sherbrooke
Faculté des Sciences
Sherbrooke, J1K 2R1

Vancouver Community College
V.C.C. Langara
100 West, 49th
Vancouver, B.C.

Laboratoire de Chimie Physique
13, rue de Toul
59046, LILLE CEDEX
FRANCE

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique
INRS éducation
Complexe scientifique
Case postale 7500, Québec G1V 4C7
Téléphone (418) 657 2593

ANNEXE 3

Sainte-Foy, 18 octobre 1973.

Monsieur Pierre Martin,
Sous-ministre,
Ministère de l'Education,
Cité parlementaire,
Québec G1A 1H2.

Monsieur le sous-ministre,

Le 16 octobre dernier, les membres du comité directeur conjoint du projet SAGE se sont réunis pour la première fois. Participaient à cette réunion messieurs Raymond-Marie Lefrançois (DGEES), François Labrousse (SIMEQ), Guy Chevalier (SGME), Gabriel Laroche remplaçant Jean-Claude Cauchon (CSSF), Yves Bégin (INRS) et moi-même.

Le point auquel nous avons porté le plus d'attention durant cette journée a été celui de la définition du mandat de ce comité d'un type assez nouveau dans notre milieu.

Trois raisons principales nous amènent à nous adresser à vous à propos du mandat du comité: (a) la nécessité de clarifier les pouvoirs et prérogatives d'un comité où siègent des personnes venant de cinq services ou organismes différents et qui "dirige" un projet de recherche qui a été conçu par des membres d'un de ces organismes; (b) la nécessité d'officialiser le mandat de ce comité, afin de lui permettre d'établir et de maintenir des contacts avec des organismes autres que ceux qui y sont représentés; (c) la nécessité de faire reconnaître au comité l'autorité requise pour présenter à qui de droit les besoins urgents du projet et de proposer des façons d'y répondre.

Voilà pourquoi nous vous soumettons aujourd'hui une proposition adoptée à l'unanimité par les membres ci-haut mentionnés du comité. Nous nous permettons d'ajouter que nous espérons que vous approuverez cette proposition, donnant ainsi au comité le pouvoir nécessaire pour présider efficacement à la bonne marche du projet SAGE. Cette proposition est la suivante:

Monsieur Pierre Martin

1. Que les membres du comité directeur conjoint du projet SAGE soient dûment mandatés pour représenter l'organisme, la direction ou le service auquel elles appartiennent, à savoir:

   1.a la Commission Scolaire de Sainte-Foy, (un représentant);

   1.b la Direction Générale de l'Enseignement Elémentaire et Secondaire du MEQ, (un représentant);

   1.c le Service Général des Moyens d'Enseignement du MEQ, (un représentant);

   1.d le Service d'informatique du MEQ, (un représentant);

   1.e l'Institut National de la Recherche Scientifique, (deux représentants).

2. Que ce comité ait le mandat:

   2.a de se nommer un président;

   2.b de coordonner l'action du MEQ et de l'INRS durant le développement et l'expérimentation de SACE;

   2.c d'établir, sur proposition du directeur du projet SAGE, les grandes étapes du déroulement du projet et de vérifier la réalisation de ces étapes;

   2.d d'établir, sur proposition du directeur du projet SAGE, les prévisions budgétaires du projet et de vérifier l'utilisation du budget mis à la disposition du projet;

   2.e de voir à la mise en disponibilité des ressources nécessaires au développement du projet, à court et à moyen terme;

   2.f de faire rapport, au moins deux fois par année, au sous-ministre de l'éducation et à chacun des directeurs des organismes, services ou directions représentés au comité;

   2.g de faire des recommandations concernant les suites à donner au projet SAGE.

Monsieur Pierre Martin

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la demande que nous vous faisons d'approuver cette proposition, je vous prie, monsieur le sous-ministre, d'accepter l'expression de ma considération distinguée.

Gilles Dussault, Ed. D.
Responsable du dossier INRS-éducation.

c.c. Mme Kathleen Francoeur Hendricks, directrice générale, DGEES,
M. Charles -E. Beaulieu, directeur général, INRS,
M. Réal Michaud, directeur général, SGME,
M. Bertrand Croteau, directeur général, SIMEQ,
M. Robert Julien, directeur général, Commission Scolaire de Sainte-Foy,
Les membres du comité SMGE.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
CITÉ PARLEMENTAIRE (ÉDIFICE G), QUÉBEC

Québec le 30 octobre 1973

Monsieur Gilles Dussault
Responsable du dossier INRS-éducation
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Complexe scientifique
C.P. 7500
QUEBEC G1V 4C7

OBJET / Comité directeur du projet SAGE

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 18 octobre 1973 par laquelle vous portez à mon attention un certain nombre de points à préciser pour donner au comité directeur conjoint du projet SAGE, un caractère plus formel afin de faciliter l'efficience de son action.

Après avoir considéré avec intérêt les raisons qui ont dicté votre démarche, et avoir étudié vos propositions, je n'ai pas d'objection à ce que le comité directeur soit composé, comme vous le suggérez de :

1 représentant de la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du ministère de l'Education

1 représentant du service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Education

1 représentant du service de l'informatique du ministère de l'Education

1 représentant de la commission scolaire de Sainte-Foy

2 représentants de l'Institut National de la Recherche scientifique.

Je suis d'accord de demander aux directeurs généraux concernés du ministère de l'Education de mandater formellement le représentant de leur unité administrative afin de conférer au comité conjoint le caractère officiel que vous souhaitez. Toutefois, je vous signale qu'il appartient à chaque directeur général de préciser, avec le membre désigné de son unité administrative, la nature des pouvoirs qu'il lui déléguera et les modalités des relations réciproques qu'ils devront entretenir notamment pour les décisions à intervenir dans le cadre du projet engageant le ministère de l'Education.

En ce qui regarde le mandat que vous suggérez pour le comité, je suis d'accord avec les points suivants:

- que le comité se nomme un président;
- que le comité coordonne l'action du MEQ et de l'INRS durant le développement et l'expérimentation SAGE;
- que le comité établisse, sur proposition du directeur du projet SAGE, les grandes étapes du déroulement du projet et vérifie la réalisation de ces étapes;
- que le comité établisse, sur proposition du directeur du projet SAGE, les prévisions budgétaires du projet et vérifie l'utilisation du budget mis à la disposition du projet;
- que le comité fasse rapport, au moins deux fois par année, au sous-ministre de l'Education et à chacun des directeurs des organismes, directions générales ou services représentés au comité;
- que le comité fasse des recommandations concernant les suites à donner au projet SAGE.

Par contre, je réserve ma réponse pour le paragraphe "2 e" que vous présentez ainsi :

"de voir à la mise en disponibilité des ressources nécessaires au développement du projet, à court et à moyen terme", à cause de son imprécision qui prête à une trop grande interprétation sur les actions concrètes dont le comité serait investi à partir d'un accord sur cette formulation, ainsi qu'une interprétation sur la nature exacte des ressources dont il peut être question.

Je pense qu'il serait souhaitable que cet aspect pour lequel vous sollicitez également un point de vue soit précisé et reformulé.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Martin
Sous-ministre par intérim

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique
INRS éducation
Complexe scientifique
Case postale 7500, Québec G1V 4C7
Téléphone: (418) 657-2593

Sainte-Foy, 13 novembre 1973.

Monsieur Pierre Martin,
Sous-ministre,
Ministère de l'Education,
Cité parlementaire,
Québec G1A 1B2.

Monsieur le sous-ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 30 octobre dernier dans laquelle vous donnez votre accord à six (6) des sept (7) points qui définissent le mandat du comité directeur du projet SAGE. Je vous remercie vivement de l'attention particulière que vous avez portée à notre demande du 18 octobre dernier. Cette attention et votre réponse sont pour nous un encouragement dont nous nous réjouissons.

Quant à l'item du mandat que vous nous demandez de préciser et de reformuler, je proposerai au comité, lors de sa prochaine réunion, de le modifier de la façon suivante:

1. de faire les représentations nécessaires auprès des organismes concernés dans le but d'obtenir, dans toute la mesure du possible, les sommes jugées essentielles au bon fonctionnement du projet;

2. de s'assurer que les sommes autorisées sont versées en temps opportun.

Dès que le comité aura pris position sur cet amendement, je vous le soumettrai pour approbation.

Veuillez agréer, monsieur le sous-ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles Dussault, Ed. D.
Responsable du dossier INRS-éducation.

:mb

ANNEXE 4

EXCLUSIVITE D'EMPLOI ET COÛTS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE COMMANDITEE

Un financement inadéquat a mis l'INRS dans l'obligation de louer les services de ses chercheurs, et de les louer même à ses partenaires privilégiés: le gouvernement, les ministères, les commissions scolaires, etc. Ce qui n'a pas été sans créer une grande confusion chez ceux qui, s'imaginant qu'un Institut "national", partenaire privilégié de l'Etat, était adéquatement soutenu financièrement par cet Etat, s'étonnaient des coûts exigés pour des services qu'ils s'attendaient à être gratuits ou presque. De là à conclure que les chercheurs de l'INRS jouissaient d'un traitement de faveur, il n'y avait qu'un pas.

On me permettra de rétablir ici les faits, même si pour le faire je dois procéder à des comparaisons que d'aucuns jugeront odieuses et mettre en lumière des faits qui, à mes yeux, sont socialement scandaleux.

Les professeurs-chercheurs de l'INRS sont les seuls professeurs d'université au Québec qui sont soumis à l'exclusivité d'emploi. C'est à dire qu'en vertu même de leur convention collective, ils renoncent à retirer quelque rémunération que ce soit de leur activité professionnelle, en dehors de leurs salaires, dont l'échelle est la même que celle des autres professeurs de l'Université du Québec et semblable à celle des professeurs des autres universités québécoises. Cela signifie que les honoraires prévus aux contrats de recherche ou reçus pour de la consultation vont dans les coffres de l'INRS. En compensation de quoi chaque professeur de l'Institut reçoit un boni annuel de $1,500. Ainsi le salaire moyen d'un professeur de l'INRS, qui est de $33,600. en 1978-79 est porté à $35,100. en vertu du boni mais ne peut augmenter, pour un individu donné, quel que soit le nombre et la valeur des contrats de recherche ou d'enseignement que cet individu apporte à l'Institut.

De plus, je rappelerai que les professeurs de l'INRS ne prennent --en dehors des congés statutaires comme ceux de Noël, de Pâques, de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Travail-- qu'un moins de vacances et qu'ils sont régulièrement présents et au travail durant les onze autres mois.

Par comparaison, les professeurs des autres universités n'ont pas l'exclusivité de service. Ils peuvent, "en louant leurs services d'expertise pour toutes sortes de consultations et d'applications, voire même parfois de productions" (LVRS, p. 122), se donner "une intéressante source supplémentaire de revenus" (LVRS, p. 121). Il est de tradition aussi que l'université n'exige pas de ses professeurs qu'ils enseignent pendant plus de deux trimestres, par exemple à l'automne et au printemps. S'il arrive que les services d'un professeur soient requis pour des cours en mai, en juin, en juillet ou en août, alors il recevra pour chaque trois semaines d'enseignement (un cours de trois crédits) une rémunération dont l'ordre de grandeur est celui du boni d'exclusivité des professeurs de l'INRS. A toutes fins pratiques, un professeur d'université pourrait s'absenter de l'université durant quatre mois à chaque année et recevoir son salaire régulier quand même. En surplus, dans des institutions comme l'Université Laval, l'on reconnaît au professeur le privilège d'utiliser une journée par semaine à des travaux professionnels rémunérés et faits hors l'université.

Ainsi, la base du salaire annuel accordé par l'université à un professeur est beaucoup plus élevée qu'il n'y paraît. En effet, l'année réelle de travail obligatoire d'un professeur est de huit mois, (deux trimestres de 15 ou 16 semaines) auxquels s'ajoute un moins de vacances. Durant les huit mois de travail, lorsque comme à Laval le professeur ne voit ses services requis que 4 jours sur 5 par semaine, son temps réel de travail est de (8 mois x 0.8) soit 6.4 mois. "L'année est peut donc être de 6.4 mois de travail plus 1 mois de vacances: 7.4 mois. En 1978-79, avant la signature de la nouvelle convention collective, le salaire annuel moyen d'un professeur de l'Université Laval était de l'ordre de $30,000. Si l'on considère que ce salaire est versé pour 7.4 mois, l'on arrive à découvrir une base annuelle de $\frac{\$30,000 \times 12}{7.4}$ = $48,648.65.

Si un revenu annuel de $30,000. est décent, une base annuelle de salaire de $48,600. est plus que respectable.

Rappelons-nous que le gouvernement, pour chaque dollar que paie une université en salaire, remet à cette université un dollar et trois sous. Ce qui revient à dire que le gouvernement paye de toute façon le salaire des professeurs d'université au Québec. Mais voilà que lorsque ce gouvernement-véritable-employeur-du-professeur-d'université requiert les services de ce même professeur pour de la consultation, des travaux de comité ou des travaux de recherche, il lui paye directement des honoraires de $100. à $200. par jour, plutôt que de verser cette somme à l'université en compensation des services dont cet emprunt de personnel la prive, ou d'exiger que les travaux requis soient comptés dans la tâche du professeur et que celui-ci travaille à titre gratuit pour le gouvernement, son salaire régulier lui tenant lieu d'honoraires. J'en conclus que dans le présent système le gouvernement paye dans bien des cas deux fois, ou le double du prix normal, les services qu'il demande aux professeurs d'université. Et j'ajoute que c'est là une forme d'allocation de bien-être socialement scandaleuse.

Grâce à l'exclusivité d'emploi, l'INRS et ses professeurs ont évité jusqu'ici ce scandale en prenant des dispositions nécessaires pour qu'un individu ne soit pas payé deux fois pour les services qu'il rend. Mais la vertu a ses limites et risque de devenir insupportable si ceux qui la pratiquent font figure d'exception.

Je souhaite que le gouvernement saisisse l'occasion de la création des instituts publics de recherche pour opérer, dans le réseau universitaire québécois, un redressement budgétaire que me semble exiger la justice sociale ou tout simplement une saine gérance des fonds publics.